

# LA CHAPELLE ST MARTIN EN PLAINE

BULLETIN MUNICIPAL  
N°77-2024



## *Fleurs de notre commune*



**Ce bulletin est dédié à la mémoire de notre Maire Jean-Louis FESNEAU**



La rédaction des articles municipaux est due aux membres de la commission  
"Information et Communication":  
Madame Sandrine BRINDEAU, Madame Delphine DRIEU, Madame Emilie FROUFE,  
Monsieur Benoît TROUILLEBOUT  
ainsi que Monsieur Jean-Yves CHAUVEAU et Monsieur Bruno LEMAIRE.  
Merci à Candice MADELAINE pour son aide précieuse.



Photos : Elus, membres des associations et diverses personnes au gré des événements.



Bulletin municipal imprimé en 350 exemplaires sur le photocopieur de la mairie.



Remerciements aux associations et aux maitresses d'école pour nous avoir transmis leurs contributions.

# Le mot du conseil

Chères Chapelloises et chers Chapellois,

A l'aube de cette année nouvelle, le Conseil municipal tient à vous adresser ses vœux les meilleurs de santé, de bonheur et de réussite pour vous et vos proches.

Que cette année 2025 soit porteuse d'espoir, de solidarité et de prospérité pour notre commune et pour chacun d'entre nous.

Dans un contexte international anxiogène (guerre, catastrophes naturelles, etc...) et un contexte politique national instable, la «Commune» demeure pour le plus grand nombre une figure emblématique de la démocratie de proximité.

L'année 2024 a fait l'objet de nombreux défis, et de belles réussites collectives. Nous avons, ensemble, travaillé à l'amélioration de notre cadre de vie, au développement de nos services publics et à la conservation de notre environnement.

Nous ne pouvons écrire ces quelques lignes sans évoquer le décès de notre maire Jean-Louis FESNEAU.

L'équipe municipale se joint à moi pour le remercier de tout le travail réalisé ensemble, pour sa disponibilité et sa bienveillance. Son départ nous affecte beaucoup et nous continuerons, à son exemple, de servir la commune et ses administrés.

Pour des raisons juridiques, cette situation, avec plusieurs conseillers manquants, nécessite l'organisation d'une élection complémentaire. Celles-ci aura lieu les 2 et 9 février prochain. Ainsi, le nouveau Conseil municipal pourra élire un nouveau Maire et de nouveaux adjoints.

En 2025 nous continuerons à bâtir notre avenir et à renforcer le lien social, avec un esprit de solidarité et d'optimisme. Car c'est en unissant nos forces que nous pourrons surmonter les difficultés et créer un meilleur avenir pour tous.

Nous vous souhaitons à nouveau une année pleine de réussites, de joies et de belles rencontres.

Émilie FROUFE, 1ère adjointe  
et l'ensemble du conseil municipal

Jean-Louis : ton départ précipité attriste l'ensemble de nos concitoyens. Tu aimais notre commune et tu y as consacré beaucoup de temps. Depuis 35 ans, tu le connaissais bien le chemin de la mairie. Depuis 1989, avec les équipes successives tu as participé à l'évolution de la commune : réfection du clocher, création d'une maison des associations, lancement de tout le programme d'assainissement collectif, construction d'un bâtiment technique pour les employés communaux, réfection de l'église de la Chapelle du Villiers, aménagement de la Place Saint Martin, arrivée de 3 lotissements, création de logements sociaux, création du bâtiment périscolaire, aménagement du terrain de jeux.

Tu as d'abord été conseiller municipal, puis tu es devenu adjoint de nombreuses années.

En 2020, la place de maire était vacante. Professionnellement, l'heure de la retraite avait sonné. Tu as, naturellement, envisagé de te présenter comme maire. Tu deviens Maire dans une période de crise sanitaire jusqu'ici inconnue.

Tout cela demande beaucoup de temps et d'énergie. Dès ton investiture, la commune a acheté la boulangerie et décidé de la remettre au goût du jour, avec l'arrivée des nouveaux boulangers.

Malheureusement, l'ouverture du nouveau cabinet infirmier aura lieu en ton absence.

En plus de tes qualités techniques et ton esprit pragmatique, tu avais l'esprit de médiation bien utile à un maire.

Tu avais aussi un regard passionné sur la nature. Tu nous parlais de Roquezon et de ses orchidées. Tu prenais des photos de jeunes hiboux...

Voici quelques lettres associées à ton prénom que nous souhaitons partager aujourd'hui :

**J** comme Jardinier

**E** comme Élu

**A** comme Accompagnateur

**N** comme Nature

**L** comme Local

**O** comme Ouverture

**U** comme Unir

**I** comme Initiative

**S** comme Serviteur

Après, toutes ces années d'Élu communal, le Conseil municipal salue ton engagement.



# Infos pratiques

## Ouverture du secrétariat de Mairie

|              |       |       |       |       |
|--------------|-------|-------|-------|-------|
| Lundi        | 09h00 | 12h30 | 13h00 | 16h30 |
| Mardi        | 09h00 | 12h30 | 13h00 | 16h30 |
| Mercredi (1) | 08h30 | 12h30 | 13h00 | 17h00 |
| Jeudi        | 09h00 | 12h30 | 13h00 | 16h30 |
| Vendredi     | 09h00 | 12h30 | 13h00 | 16h30 |
| Samedi (2)   | 08h00 | 12h30 |       |       |

(1) Fermé le 1<sup>er</sup> mercredi du mois

(2) Semaine paire seulement. Fermé les semaines impaires

Mairie :

- 10 rue des Fleurs - 41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
- Tel : **02 54 87 30 14**
- Mail : **mairie@chapellestmartin.fr**

Retrouvez également les horaires de mairie et bien d'autres informations sur PanneauPocket.



Cette application mobile, disponible depuis l'App Store et Google Play, vous permet de recevoir les actualités de la Chapelle Saint Martin émises par la Mairie. Vous pourrez donc y retrouver les informations de la Mairie mais également les principaux rendez-vous initiés par les associations, les objets perdus, etc.

Autre application mise en place par la commune, Voisins Vigilants et Solidaires est un système d'alertes par notifications qui permet notamment de signaler un comportement suspect ou répréhensible sur la commune (véhicule qui rôde, acte malveillant etc). L'application est téléchargeable gratuitement depuis l'App Store et Google Play.



Syndicat Intercommunal VAL D'EAU :

- Les services d'adduction en eau potable sont dévolus au syndicat Val d'Eau à Mer.
- Ce syndicat regroupe les communes de Mer, La Chapelle Saint Martin en Plaine, Maves, Mulsans, Villexanton, Roches, Talcy, Courbouzon, Avaray, Lestieux et Concriers.



Numéros à contacter en cas d'urgence :

- Pendant les heures d'ouverture de la Mairie de Mer : 02 54 81 40 84
- En dehors des heures d'ouverture de la Mairie de Mer : 06 88 84 05 30

Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de Mer (S.I.E.O.M.) :

- [www.sieom-mer.fr](http://www.sieom-mer.fr)
- 02 54 81 41 38

Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif les mardi matin.

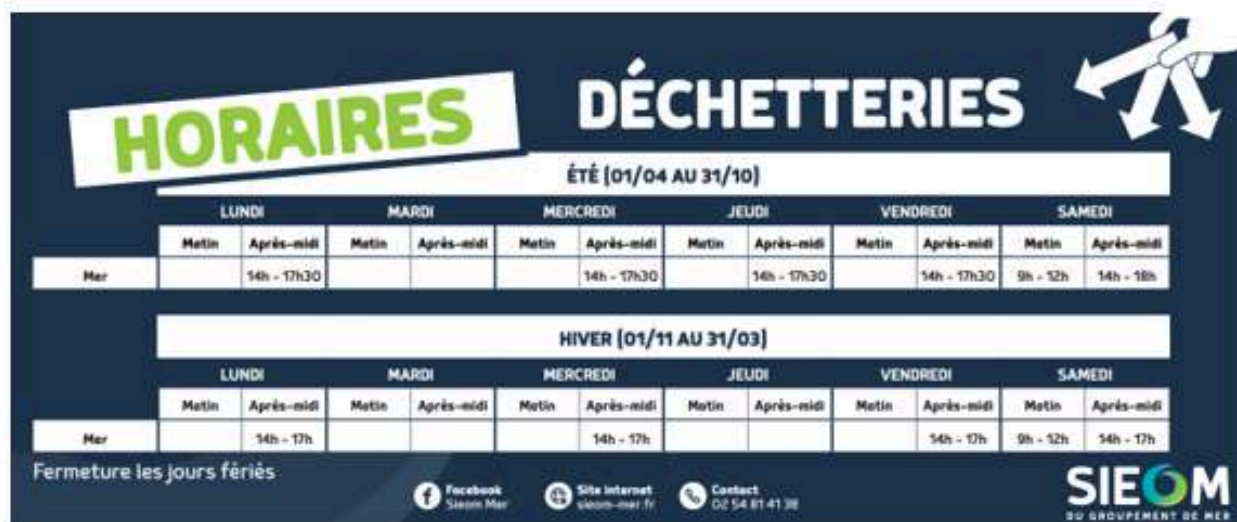
L'application SIEOM Infos est l'application officielle de vos services déchets !



(image non contractuelle)

Vous pouvez demander votre composteur en appelant directement le SIEOM.

## DECHETTERIE DE MER



| DÉCHETTERIES           |       |             |       |            |          |             |       |             |          |             |          |            |
|------------------------|-------|-------------|-------|------------|----------|-------------|-------|-------------|----------|-------------|----------|------------|
| ÉTÉ (01/04 AU 31/10)   |       |             |       |            |          |             |       |             |          |             |          |            |
|                        | LUNDI |             | MARDI |            | MERCREDI |             | JEUDI |             | VENDREDI |             | SAMEDI   |            |
|                        | Matin | Après-midi  | Matin | Après-midi | Matin    | Après-midi  | Matin | Après-midi  | Matin    | Après-midi  | Matin    | Après-midi |
| Mer                    |       | 14h - 17h30 |       |            |          | 14h - 17h30 |       | 14h - 17h30 |          | 14h - 17h30 | 9h - 12h | 14h - 18h  |
| HIVER (01/11 AU 31/03) |       |             |       |            |          |             |       |             |          |             |          |            |
|                        | LUNDI |             | MARDI |            | MERCREDI |             | JEUDI |             | VENDREDI |             | SAMEDI   |            |
|                        | Matin | Après-midi  | Matin | Après-midi | Matin    | Après-midi  | Matin | Après-midi  | Matin    | Après-midi  | Matin    | Après-midi |
| Mer                    |       | 14h - 17h   |       |            |          | 14h - 17h   |       |             |          | 14h - 17h   | 9h - 12h | 14h - 17h  |

Fermeture les jours fériés

Facebook SIEOM Mer | Site Internet: sieom-mer.fr | Contact: 02 54 81 41 38

**SIEOM**  
DU GROUPEMENT DE MER

L'accès est payant pour les professionnels. Une carte retirable auprès du SIEOM leur sera nécessaire.  
L'accès pour les particuliers reste gratuit. (La carte d'accès est à retirer à la mairie.)

## A faire...



Que deviennent vos emballages une fois triés ? Où sont-ils emmenés ?

Vous vous demandez ce qu'il se passe une fois vos emballages collectés. Est-ce que c'est bien utile ?

Comment cela peut être trié ? Qu'est-ce qui est recyclé ? Pour en faire quoi ?

Il y a qu'une bonne manière d'avoir vos réponses : Venir visiter vous-même le centre TRI VAL DE LOIR(E) à Parçay-Meslay(37).

Vous obtiendrez toutes vos réponses au travers d'une visite qui vous immergera en plein cœur du centre de tri.

En repartant vous saurez pourquoi il est important de trier et comment bien le faire !

Inscription via le site du SIEOM : [www.sieom-mer.fr](http://www.sieom-mer.fr)

## Vœux du Conseil Municipal :

La cérémonie des vœux a eu lieu au foyer rural le vendredi 10 janvier 2025 à 18h30.

Nouveaux habitants : Nous vous souhaitons la bienvenue et vous invitons d'ores et déjà à nous rencontrer lors des vœux ou à la mairie selon vos disponibilités. Un livret d'accueil est disponible sur demande auprès du secrétariat de mairie.

## Inscriptions sur la liste électorale :

• La loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU), dont la tenue est confiée à l'INSEE. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU.



- Pour l'électeur, le principal changement sera la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre. La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales : elle permet notamment aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrits sur la liste électorale de la commune.

Pour s'inscrire sur les listes électorales :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription>

## Recensement militaire :

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Le jeune mineur peut faire la démarche lui-même ou se faire représenter par son représentant légal (père, mère, tuteur).

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, une journée d'enseignement à la défense et à la citoyenneté JDC. Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée obligatoire d'enseignement à la défense et à la citoyenneté.



Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter la secrétaire de mairie, ou vous inscrire en ligne sur le site [www.mon.service.fr](http://www.mon.service.fr)

## Nos joies - nos peines

### Naissances



FÉLICITATIONS

|                 |                   |
|-----------------|-------------------|
| RICHARD Théo    | 12 mars 2024      |
| BRETON Anaëlle  | 10 juin 2024      |
| LOISEAU Gabin   | 25 septembre 2024 |
| ALCARAZ Agathe  | 5 octobre 2024    |
| ALCARAZ Pauline | 5 octobre 2024    |

### Mariages-Pacs



|   |                  |
|---|------------------|
| SCELLES Jean-Baptiste & SANCHEZ GARCIA Camila | 27 janvier 2024  |
| PORCHER Ludovic & DENEUVE Anastasia           | 17 août 2024     |
| BERGEOT Vincent & AUSPERT Julie               | 7 septembre 2024 |
| LANGLOIS Anthony & DEMESTRE Mylène            | 22 novembre 2024 |

### Décès



|                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| DELORME Laurent          | 1 janvier 2024   |
| YVON Bernard             | 14 mars 2024     |
| BINET Jean-Noël          | 31 juillet 2024  |
| LEROUX Marie-Madeleine   | 21 août 2024     |
| FONTES DA SILVA Stéphane | 24 août 2024     |
| LEMAIRE Marcel           | 2 septembre 2024 |
| YVON Yves                | 11 novembre 2024 |
| FESNEAU Jean-Louis       | 17 novembre 2024 |



## Les commémorations patriotiques et officielles

### 8 mai: Fête de la Victoire



Le mercredi 8 mai 2024 se déroulait la commémoration du 79<sup>e</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 au monument aux Morts à Mulsans.

Chaque 8 mai nous célébrons la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1945, au terme d'un conflit qui a fait plusieurs dizaines de millions de victimes.

Porte-drapeaux, anciens combattants, élus ont honoré la mémoire des combattants, déportés et victimes de la Seconde Guerre Mondiale.

### 14 juillet: fête Nationale



Cette année la fête 14 juillet était organisée par la commune de Villexanton. L'après-midi, des jeux étaient à disposition des enfants, certains ont participé à une course à pied d'environ 1 km.

Ensuite, les participants ont pu écouter l'aubade de l'Harmonie de La Chapelle Saint Martin, suivie de la revue des pompiers.

L'après-midi s'est clôturé par le verre de l'amitié offert par la municipalité accueillante.

La journée s'est poursuivie par le partage du repas confectionné par Elisabeth et Denis BUSSON et la boulangerie "le Fournil des Ch'tis".



A la nuit tombée, une retraite aux flambeaux a eu lieu suivie des traditionnels feux d'artifice et bal.



# Souvenirs



Le 11 novembre est une date symbolique marquée par l'Armistice de 1918, mettant fin à la Première Guerre mondiale. Ce jour rend hommage à tous les soldats tombés durant ce conflit et à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la paix et la liberté. À cette occasion, une cérémonie est organisée dans notre commune pour perpétuer le souvenir et transmettre aux jeunes générations l'importance de la réconciliation et du respect mutuel. L'ensemble de la population est invité à participer à ce moment de mémoire et d'unité nationale. Ce 11 novembre, unissons-nous pour honorer ceux qui ont donné leur vie pour notre avenir.

## 5 Décembre: Hommage à nos morts

Le 5 décembre est la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Une gerbe a été déposée devant le Monument aux Morts de notre commune en présence du président des anciens combattants et d'un représentant de la municipalité.

**Le planning des commémorations pour l'année 2025 est le suivant:**

**8 mai :** Villexanton

**14 juillet :** La Chapelle Saint Martin en Plaine

**11 novembre :** Mulsans

**5 décembre :** La Chapelle Saint Martin en Plaine



## Repas des Aînés

Le repas des aînés initialement prévu le 20 octobre 2024 a été reporté à une date ultérieure faute de participants.

## Théâtre

Le 18 février, la commission "fête et cérémonie" de la commune a organisé un après-midi *THEATRE*. La troupe théâtrale de Mareau-aux-Prés a présenté sa pièce " Arrêtez vos salades !" écrite par Olivier Tourancheau.

C'est l'histoire de la rencontre mouvementée entre deux familles bien différentes. L'une élève des chevaux de course dans une grande propriété où elle pratique la chasse. L'autre est végétarienne et déteste la chasse...

La rencontre des deux familles à l'occasion du mariage de leurs enfants s'annonce pleine de surprises !!!



L'argent récolté lors de cet après-midi est entièrement reversé aux coopératives scolaires de La Chapelle et de Maves.



Prochain après-midi théâtre : **le dimanche 9 février 2025**

Soirée cinéma : projection du film "Le petit Prince " : **le mardi 2 septembre à 19h**



## TIGRE BLEU

*Une scène en plein air, une  
ambiance électrique*



Les Estivales 41, festival reconnu pour sa programmation éclectique et ses concerts en plein air, se sont une nouvelle fois transformés en lieu de célébration de la musique vivante et des talents émergents. Le groupe Tigre Bleu a su captiver un public large, allant des plus jeunes aux mélomanes avertis.

## Arbre de Noël

Cette année, la commission "Fêtes et Cérémonies" a organisé l'arbre de Noël pour les enfants de la commune.

La compagnie SABLE et LUMIERE a proposé un spectacle de dessin sur table avec du sable.

Les spectateurs ont été emportés dans des univers éphémères et magiques.

Ensuite le goûter était offert par la municipalité et l'après-midi s'est bien sûr terminé par l'arrivée du Père Noël et sa distribution de cadeaux pour les enfants.





## TRAVAUX ACHEVÉS

### ***Cabinet infirmier***

La construction du bâtiment du cabinet infirmier est terminée. La réception officielle du bâtiment aura lieu le 17 janvier. Il reste cependant quelques travaux intérieurs de finition comme les peintures. Ensuite, restera le chemin d'accès à terminer avant de pouvoir ouvrir à la patientèle. Nos 2 infirmiers(ères) Leslie et Romain pourront ensuite prendre possession des nouveaux locaux.



### *Ce n'est qu'un au revoir...*

“ Chers patients,

Après plusieurs années passées à vos côtés au sein du cabinet infirmier de La Chapelle Saint Martin en Plaine, le moment est venu pour moi de vous annoncer mon départ. C'est avec un mélange de gratitude et de nostalgie que je vous adresse ce message, car il m'est difficile de vous dire au revoir après avoir partagé de nombreux moments avec vous, en prenant soin de votre santé.

Chacun de vous a marqué mon parcours, et j'ai été honorée de vous accompagner au quotidien dans vos soins, parfois délicats, parfois longs, mais toujours dans une relation de confiance et de respect mutuel. Chaque rencontre, chaque échange a été pour moi une source d'enrichissement personnel et professionnel, et je vous en remercie sincèrement.

Je quitte le cabinet afin de poursuivre une nouvelle étape dans ma carrière professionnelle. Je laisse désormais la place à mes collègues infirmiers, qui reprendront le flambeau avec tout le soin, le professionnalisme et l'attention que vous méritez. Je suis convaincue qu'ils sauront vous accompagner avec la même dévotion et vous offrir la qualité de soins à laquelle vous êtes habitués.

Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée au fil des années.

Je vous souhaite à tous une excellente santé et beaucoup de bien-être.

Avec toute ma reconnaissance,

Emeline Letourneur , Infirmière Diplômée d'État

## TRAVAUX ACHEVÉS

### Église

Les portes de l'église du centre bourg ainsi que celles de la chapelle du Villiers ont été joliment repeintes par les employés communaux.



### Archives communales

Une salle de l'ancien logement de fonction de l'instituteur qui se situe en face la mairie a été complètement rénovée et accueille dorénavant toutes les archives de la commune. Elles étaient anciennement stockées dans le grenier de la classe des CP. Un grand merci aux secrétaires de mairie pour tout le travail accompli.

Les plus anciennes archives vont être transférées aux Archives Départementales.

La pièce principale du bâtiment a également été rénovée, des meubles neufs (étagères pour stoker le matériel de la maîtresse et plusieurs placards) ont été achetés.



### Cour d'école des CP

La porte du local dans la cour de l'école des CP a été remplacée. Les travaux d'isolation de ce local seront réalisés en 2025. Cela permettra à la maîtresse de stocker du matériel.

Une étude pour refaire la cour de l'école a été réalisé avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), faute de subvention le projet a dû être reporté.



## TRAVAUX ACHEVÉS

### *Travaux voirie et bâtiments*

Pour l'année écoulée les travaux de la commune ont été impactés par un budget en baisse : moins de recettes, davantage de dépenses... Aussi, beaucoup de mises aux normes ont été réalisées comme les sécurités incendie de la salle des fêtes etc...

Pour ce qui est du poste voirie, il n'a pas été effectué de dérasage en 2024 ; on reprendra ce travail d'assainissement de routes l'été prochain.

En 2024, vu le temps pluvieux, nous avons effectué des réparations de chemins et voirie en calcaire ou broyat de bitume, concernant entre autres le chemin de ceinture de Morvillers et les voies d'accès à Villefriou et à la Chapelle.



## TRAVAUX 2025 ET PLUS...

Pour 2025 il est prévu une réfection des trottoirs les plus abîmés et le réaménagement des toilettes publiques.

Le clocher fera l'objet de réparations des infiltrations de la toiture au niveau des chapelles.

## TRAVAUX 2025 ET PLUS...

### **Un projet sur le Regroupement pédagogique intercommunal**

#### **MAVES-MULSANS-LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE-VILLEXANTON**

##### Constats :

- les élèves viennent des communes de La Chapelle Saint Martin en Plaine, Maves, Mulsans et Villexanton.
- la commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine accueille au sein de deux classes isolées les élèves de CP et CE1. Un autre site accueille la restauration scolaire.
- sur la commune de Maves : présence de deux écoles: une école maternelle et une école élémentaire du CE2 au CM2 sur le même site avec un restaurant scolaire rénové en 2024.
- l'accueil périscolaire est situé à la Chapelle Saint Martin et est commun aux écoles. Pour les élèves de la maternelle, les trajets en bus sont longs, fatigants et engendrent une organisation complexe.

##### Perspectives:

- construction d'une école maternelle sur notre commune

##### Moyens :

- la Communauté a mis en place un comité de pilotage avec des représentants des 4 communes, des parents d'élèves, de l'équipe enseignante (professeurs des écoles, ATSEM), de l'association Familles Rurales (en charge de l'accueil périscolaire), et du service technique de CCBVL.

Ce comité est accompagné par le CAUE.

Celui-ci permet :

- un état des lieux des locaux et du fonctionnement existant (scolaire et périscolaire)
- un inventaire et une analyse des besoins de fonctionnement en groupe de travail
- l'élaboration d'orientations de travail
- la programmation du projet retenu et du plan de financement estimatif
- le suivi et l'assistance aux élus



## BILAN DES PROJETS

Depuis 2020, le Conseil municipal issu de 2 listes a travaillé en harmonie pour réaliser les projets et gérer la commune au quotidien :

- Achat des murs de la boulangerie. S'est ajouté à cela, pour maintenir l'attractivité du commerce, la réalisation d'un investissement d'un peu plus de 320 000€ dans des travaux importants de remise en état et aux normes pour accueillir la famille Lesage au Fournil des Ch'tis.
- Sécurité :
  - Installation de nombreux mâts solaires dans le bourg et les hameaux.
  - Création d'un chemin pour les piétons dans le bourg.
  - Mise en place de la sécurisation routière du bourg et des hameaux avec l'installation des coussins berlinois.
  - Dérasement de la route de Morvilliers.
  - Installation des panneaux aux abords des écoles.
- Regroupement entre voisins pour veiller à la sécurité réciproque des uns et des autres en créant la communauté de « Voisins Vigilants ».
- Mise en place de l'application « Panneau Pocket » : les Chapellois et Chapelloises retrouvent leur vie locale dans une seule et unique application sur leur smartphone. Notre population reçoit ainsi en temps réel les notifications des actualités de la commune.
- Modernisation de notre site internet et investissement dans un nouvel ordinateur pour la mairie
- Pour palier à la désertification médicale : construction d'un cabinet médical pour les 2 infirmiers. En espérant pouvoir attirer de nouveaux personnels paramédicaux.
- Réaménagement du jardin des souvenirs.
- Achèvement de l'extension du local pompiers permettant la réception du nouveau camion d'intervention ainsi que l'agrandissement des vestiaires.

Les compétences scolaires et musicales appartiennent à la Communauté de Communes «Beauce Val de Loire » mais nous restons dans la dynamique de ces dossiers.  
Nous participons activement au futur projet d'une école Maternelle à la Chapelle Saint Martin.

Des projets sont encore à l'étude malgré la baisse des dotations de l'État et des aides territoriales :

- Réflexion pour la mise en place d'un mode de chauffage plus adapté et plus écologique pour l'ensemble des bâtiments publics.
- Réalisation des travaux de voirie sur les routes des hameaux.
- Propositions de diverses manifestations en partenariat avec nos associations.
- Installation des décorations de Noël et fleurissement de notre commune.

## LOTISSEMENT DU CLOS

Un seul terrain reste disponible au lotissement du Clos (à proximité de l'accueil périscolaire).

Ce terrain est viabilisé et libre de choix du constructeur, tout en devant respecter le règlement interne du lotissement.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter la mairie.

La commune possède également :  
un logement 11 rue de la Roche : 22m<sup>2</sup> à 180€  
un garage 7 rue des fleurs de 24m<sup>2</sup> à 47€



## Nouvelles procédures pour les CU, DP et PC

Si vous avez des travaux prévus pour votre habitation, la procédure de dépôt des déclarations préalables et des permis de construire change à compter d'avril 2022.

La procédure est dorénavant dématérialisée. Il faut vous connecter au lien suivant :

<https://gnau42.operis.fr/grandchambord/gnau/?ref=Beauce#/>

Vous pouvez également télécharger le document cerfa et déposer à la mairie de la Chapelle un dossier en 4 exemplaires avec les plans.

Attention, les formulaires ont changé depuis le 1er septembre 2022, il convient de bien télécharger le bon formulaire en ligne.

Dorénavant, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI) sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « biens immobiliers ».

Un tutoriel vidéo est disponible en ligne.

Rappel : Suite à l'arrêté de Permis de construire, un cerfa DOC (déclaration d'ouverture de chantier) est à remettre à la Mairie dès l'ouverture des travaux et un cerfa DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) est à remettre à la mairie lors de la fin des travaux quand ils sont conformes au projet. Un contrôle sur site sera effectué par la mairie en avertissant le propriétaire au préalable et une attestation de non-contestation de conformité sera délivrée par la Mairie.

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Aventil, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
DP

**FAÇADE, RAVALEMENT :** DP

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :** DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,50 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL**  
DP

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

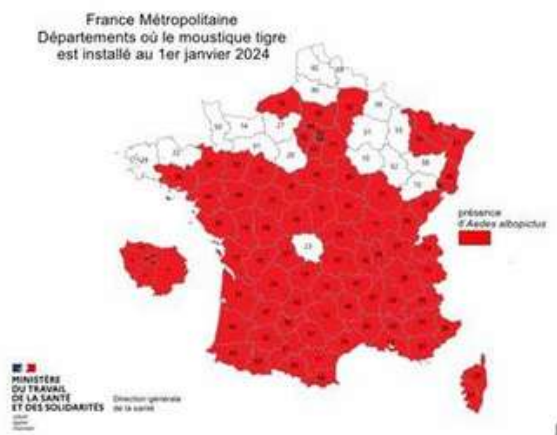
**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

## Moustique tigre : agissons dès maintenant pour passer un été plus tranquille



### Portrait-robot du moustique tigre :

Taille : très petite, 5 millimètres environ

Apparence : Rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes

Particularités : Pique le jour / Est très vif / Vit à côté de son lieu de ponte

Comme 78 départements, notre département est colonisé par le moustique tigre depuis 2024.

**Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales** (dengue, chikungunya, zika). En effet, il peut contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne.

### Empêcher la ponte du moustique tigre avant qu'il ne vous envahisse

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. Il pond directement sur les parois asséchées de ces contenants, susceptibles de se remplir d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent rapidement : il faut compter environ une semaine pour qu'émergent des moustiques adultes.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance. **Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est forcément né à proximité** : dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d'agir en amont afin qu'il soit moins présent chez vous.

### Comment agir pour se débarrasser du moustique tigre ?

Il est essentiel de veiller à ce que le moustique tigre ne se développe pas chez vous ! **Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre. Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher que le moustique tigre ne vous envahisse!**

- Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.

# Infos de notre commune

Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).

- Changez l'eau des fleurs une fois par semaine.
- Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique tigre !

## CHECK LIST DES BONS GESTES



Le moustique tigre qui vous agace est né chez vous ou pas loin ; il se déplace peu, dans un rayon de 150 m !  
La solution : supprimer ses lieux de ponte

### Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !

#### JE VIDE

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCÉPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres

#### JE RANGE

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES ARROSAGES

- Outils de jardinage, brouettes
- Seaux et arrosoirs, poubelles
- Cendriers

#### J'AMÉNAGE

POUR ÉVITER LA STAGNATION D'EAU

- Regards à l'aplomb des descentes de cheneaux

#### J'ENTRETIENS

RÉGULIÈREMENT

- Bassins d'agrément
- Pompes de relevages, regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore et bon fonctionnement du système de filtration)
- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures

#### JE COUVRE

DE FAÇON HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers

#### JE CURE

RÉGULIÈREMENT POUR FACILITER LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX

- Rigoles couvertes avec grille
- Gouttières, cheneaux...

#### JE JETTE

TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MES EXTÉRIEURS

- Récipients inutilisés
- Encombrants
- Déchets de chantier
- Pneumatiques usagés

#### PARLEZ-EN AVEC VOS VOISINS



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN  
[www.agirmoustique.fr](http://www.agirmoustique.fr)

- Remplissez vos coupelles avec du sable ou des billes d'argile.
- Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, qui consommeront les larves de moustiques tigres.
- Utilisez un ventilateur pour créer un flux d'air qui éloignera les moustiques tigres.
- Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.



## Frelons asiatiques

Le frelon asiatique est une espèce invasive dont le nombre d'individus ne cesse de progresser.

Présent dans le département, il est responsable de fortes nuisances par le dérangement et la prédation d'abeilles et autres pollinisateurs (Impact sur la biodiversité, la production de miel et la pollinisation des fruitiers). Il peut représenter un danger pour l'homme (en cas d'attaque de la colonie pour protéger son nid).

Un frelon asiatique est un redoutable prédateur pour les abeilles puisqu'il peut en tuer jusqu'à 70 par jour, sa colonie peut ainsi décimer une ruche en quelques semaines.

### Que faire en cas de suspicion de présence de nid de frelons asiatiques ?

1 – Prévenir la mairie ou la Communauté de communes en précisant la localisation du nid. A titre d'information, certaines collectivités territoriales participent voire prennent en charge financièrement la destruction de nids de frelons asiatiques, il n'y a pas de prise en charge financière de l'État.

2 – Faire appel aux personnes compétentes pour vérifier qu'il s'agit bien du frelon asiatique.

3 – Faire détruire le nid de frelons asiatiques par un applicateur hygiéniste. La liste des désinsectiseurs est accessible sur le site internet de Fredon Centre Val de Loire : [www.fredon-centre.com](http://www.fredon-centre.com)

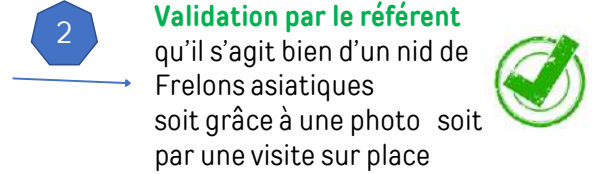


### Rappel

La destruction des nids de frelons asiatiques est dangereuse : elle doit être réalisée par un professionnel.

# Infos de notre commune

Monsieur X repère un nid dans son jardin



**Procédure à suivre pour le remboursement partiel des frais de destruction des nids de frelons asiatiques**

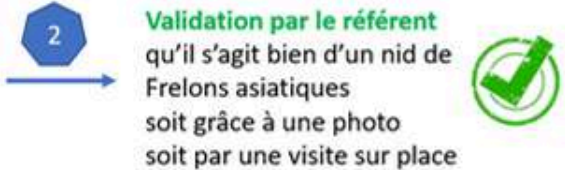


La CCBVL rembourse **75%** de la facture à Monsieur X



OU

Monsieur X repère un nid sur sa propriété



**Procédure à suivre pour la prise en charge par la CCBVL des frais de destruction des nids de frelons asiatiques**

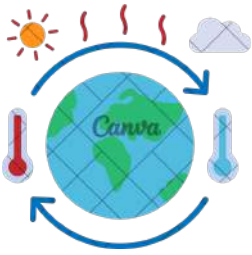


La CCBVL prend en charge la facture pour l'intervention chez Monsieur X



Veuillez contacter la mairie pour toutes informations complémentaires ainsi que pour avoir la liste des entreprises intervenant dans le cadre du dispositif de lutte contre le frelon asiatique de la CCBVL

## Les Changements Climatiques : Un Défi Mondial de Taille



### Qu'est-ce que les changements climatiques ?

Les changements climatiques désignent les variations à long terme des températures et des conditions météorologiques sur la planète. Ces changements peuvent prendre la forme de phénomènes tels que des vagues de chaleur extrêmes, des sécheresses prolongées, des tempêtes plus violentes, des précipitations irrégulières.

### Conséquences des changements climatiques

Les impacts des changements climatiques sont déjà visibles et devraient continuer à se multiplier dans les années à venir. Parmi les effets les plus graves, on trouve :

- 1. Phénomènes météorologiques extrêmes** : Les vagues de chaleur, les inondations, les tempêtes et les sécheresses deviennent de plus en plus fréquentes et intenses, déstabilisant les écosystèmes et affectant les populations humaines. Les cultures agricoles sont particulièrement vulnérables à ces événements extrêmes, entraînant des pénuries alimentaires et des hausses de prix.
- 2. Perturbation des écosystèmes** : Les changements climatiques modifient les habitats naturels des animaux et des plantes. Certains écosystèmes, comme les récifs coralliens, sont particulièrement fragiles face au réchauffement des océans. La perte de biodiversité et l'extinction de certaines espèces pourraient avoir des conséquences graves sur la chaîne alimentaire et l'équilibre écologique.
- 3. Ressources en eau** : Les sécheresses prolongées et les changements dans les régimes de précipitations affectent la disponibilité de l'eau douce, une ressource essentielle pour la survie humaine, l'agriculture et l'industrie.
- 4. Santé humaine** : Le réchauffement climatique peut également affecter la santé humaine, notamment par l'augmentation des maladies respiratoires dues à la pollution de l'air et l'expansion de maladies infectieuses portées par les insectes, telles que le paludisme.

Pour agir, il est indispensable de connaître avec précision les évolutions climatiques auxquelles il faut s'adapter. La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), mise en place par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, en est le fil conducteur : la France doit être en mesure de s'adapter à un réchauffement, par rapport à l'ère pré-industrielle, de +2.0 °C d'ici 2030, de +2.7 °C d'ici 2050 et de +4.0 °C d'ici la fin du siècle.

A quoi notre commune devra-t-elle s'adapter ? Météo France met à disposition un outil développé pour les mairies et les habitants : <https://meteofrance.com/climadiag-commune>

### CLIMADIAG COMMUNE par Météo-France

METEO FRANCE - Pour 2030, 2050 et 2100, Climadiag Commune propose une synthèse des informations indispensables à l'adaptation via une liste d'indicateurs climatiques ciblés pour votre commune.

[meteofrance.com](https://meteofrance.com)

## Cela s'est passé à La Chapelle-Saint-Martin, il y a 80 ans !

Cela fait 80 ans, durant la 2<sup>de</sup> Guerre mondiale, la France était libérée, dans la plus grande partie de son territoire, de l'occupation allemande qui durait depuis quatre ans. Cloches qui sonnent, gens qui sortent dans la rue et s'embrassent, scènes de liesse avec les libérateurs... Le général De Gaulle, à l'hôtel de ville de Paris, prononce le 25 août 1944 la phrase restée célèbre : « Paris, Paris outragé, Paris brisé, Paris martyrisé, mais Paris libéré ». Ces propos tenus sur notre capitale, nous pouvons aussi les utiliser pour notre région qui, sans pour autant connaître la dureté des combats militaires ou la folie des hommes, connut des épisodes difficiles et eut sa part de souffrances.

Retour sur les événements. Depuis 1942, les Alliés ont stoppé puis repoussé les Allemands et leurs alliés (l'Axe) à Stalingrad en URSS, à El-Alamein en Egypte. Ils ont débarqué en Afrique du Nord, en Sicile puis en Italie du Sud et remontent. Ils comptent ouvrir un nouveau front à l'Ouest en procédant par un nouveau débarquement. Ce sera celui de Normandie, à partir du 6 juin 1944. Cependant, préalablement, ils se sont rendus maîtres de l'espace aérien et procèdent par bombardements pour désorganiser l'occupation et une riposte allemande. De plus, ils sont renseignés par des réseaux résistants en France qui peuvent cacher des gens recherchés, procéder à des opérations de sabotage et que les Alliés aident en leur parachutant des armes.

Des bombardements ont déjà eu lieu dans le Loir-et-Cher mais ceux-ci s'intensifient à partir de début août au fur et à mesure de l'avancée des Alliés. La tension est à son comble : les gens savent que les Alliés s'approchent et que la libération n'est pas loin. Ce n'est pas le moment d'être victime d'une bombe (à Lestiou le 25 juin, près de la gare de Mer, près des Montils, à Montrichard le 30 juin), du crash d'un avion touché par les Allemands (à Saint-Léonard-en-Beauce le 05 février, à Herbilly le 08 mai, dans un champ près de Sérís le 23 mai, à Chambord près du château le 22 juin, un avion de chasse allemand à Crouy-sur-Cosson le 25 juin, deux avions à La Ferté-saint-Cyr et dans un champ à Beauvilliers le 01er juillet...) ou d'un mitraillage d'un avion allié (un camion allemand sur la route nationale à Autainville le 22 juin, une locomotive près de la gare de Mer le 24 juin...) sans compter les soldats allemands très nerveux qui peuvent se livrer à des exactions (exécution de civils à Chambord). Des groupes de résistants se constituent plus ou moins tardivement. Des poteaux, des fils téléphoniques sont sabotés, des Allemands sont attaqués. D'autres individus prétendent résister mais ne sont que des bandits qui profitent de l'agitation ambiante pour passer de nuit dans les fermes et extorquer sous la menace de l'argent aux agriculteurs. Enfin, cette période d'incertitude est également marquée par beaucoup d'attaques à main armée qu'on retrouve dans les journaux de l'époque visant notamment les mairies pour voler des tickets de rationnement. Sans compter les événements météorologiques, comme cet extrait (ci-contre) du journal la Dépêche du Centre, en date du 7 juillet 1944, qui raconte les dégâts occasionnés à Mulsans, La Chapelle et Villexanton par le cyclone du 29 juin 1944.

### PRECISIONS SUR LE CYCLONE DU 29 JUIN

Un cyclone d'une rare violence a dévasté jeudi, vers 16 heures, une partie du canton de Mer, en quelques minutes. Au bourg de Mulsans, on déplore trois blessés ; plusieurs hangars et granges ont été complètement détruits. La plupart des couvertures ont souffert plus ou moins gravement ; de grands arbres ont été arrachés. A Epez, malgré des dégâts, le souffle semble avoir passé seulement en limite. La chapelle St-Martin présente le même spectacle que Mulsans ; une maison d'habitation s'est écroulée et une vieille femme, enfouie sous les décombres, n'a dû la vie qu'au dévouement des sauveteurs ; même les croix du cimetière n'ont pas trouvé grâce !

L'ouragan a causé le maximum de dégâts dans la commune de Villexanton. Après avoir effleuré Villepassier, il a presque entièrement détruit « Villesabon » et « Le Noyer » ; ces hameaux, riants et tranquilles, offrent maintenant le spectacle désolé de villages du front : pans de murs à demi-éboulés, maisons sans toits, fers tordus... Les victimes s'affairent, comme à la suite d'un bombardement, pour récupérer ce qu'elles peuvent.

Pendant deux jours, des équipes de Villexanton et de Talcy les aidèrent à déblayer. Des tôles, des ardoises, des débris de toutes sortes jonchent les champs, à cinq kilomètres, dans la direction du souffle et les paysans, tenaces, admirablement attachés à leur sol, resteront dans ces squelettes de bâtiment.

Il est souhaitable que les autorités s'intéressent à ces sinistrés et qu'elles leur donnent, avec les secours financiers, le moyen de pouvoir, sinon reconstruire, du moins consolider provisoirement les bâtiments indispensables.

Le souffle s'est ensuite perdu après avoir soulevé quelques toitures à Josnes. Il est à remarquer que le fleau, qui se propageait en ligne droite à environ quatre mètres du niveau du sol, prenait la direction de Cravant, pareillement éprouvée en 1905 !...



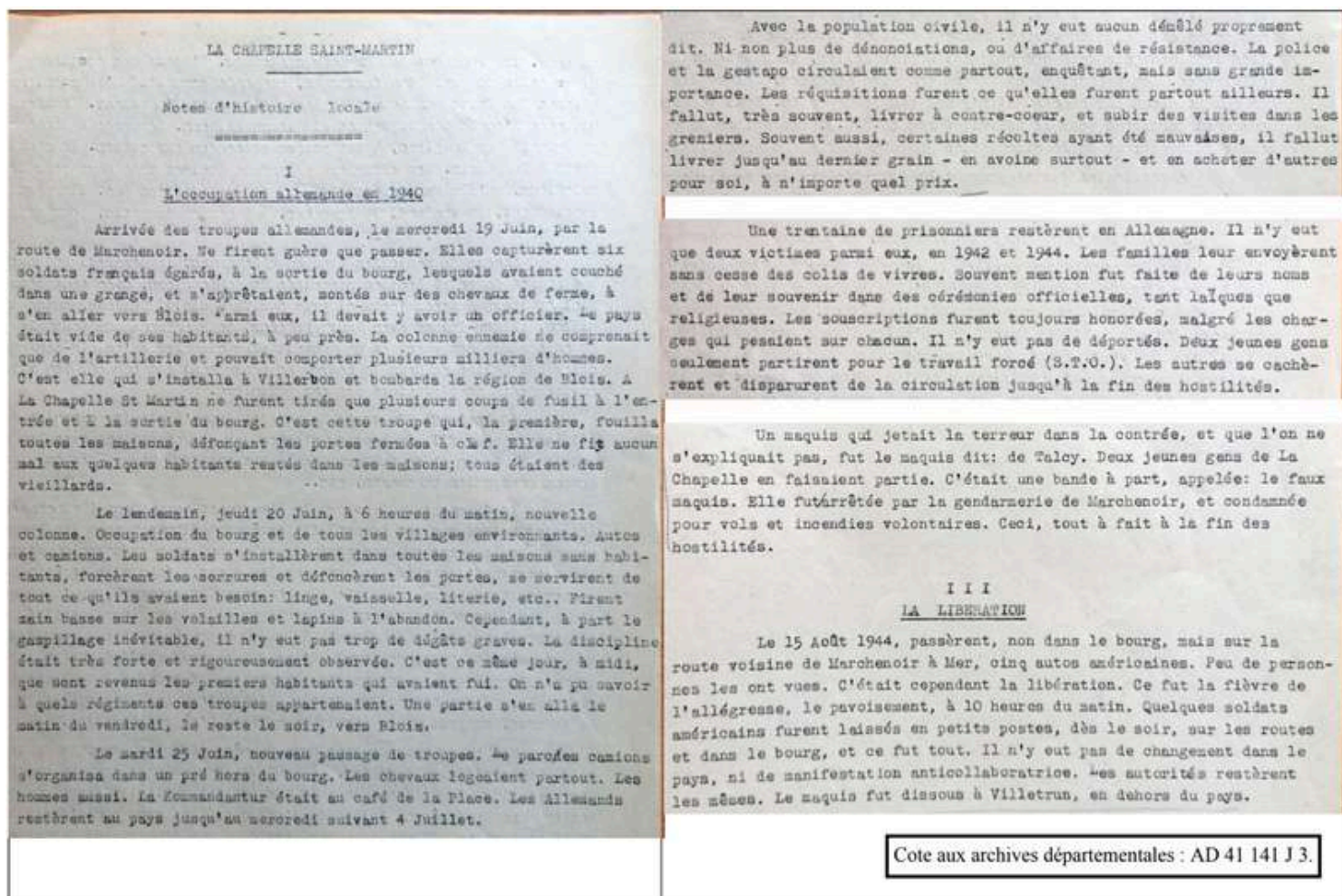
# Cela s'est passé à La Chapelle-Saint-Martin, il y a 80 ans !

Notre secteur au nord de la Loire fut libéré aux alentours du 15 août. Les Allemands dynamitèrent les ponts de Blois et de Muides après s'être réfugiés sur l'autre rive. Il n'y eut pas de combats entre Allemands et Alliés par chez nous. Certains villages ne virent des soldats américains que de loin quand d'autres en hébergèrent quelques jours, à la grande joie des enfants à qui les soldats distribuaient du chewing-gum, jusqu'alors inconnu. Les familles poussaient un soupir de soulagement mais beaucoup pensaient encore à leurs hommes (mari, fils, père, oncle...) faits prisonniers en 1940 ou partis avec le S.T.O. et qui eux ne reverraient notre région qu'après avoir été libérés à leur tour en Allemagne. Triste période.

Le document en page suivante est constitué d'extraits du compte-rendu fait par l'instituteur de l'époque à La Chapelle-saint-Martin en réponse à une enquête nationale demandée par son ministère à la fin de la guerre. Il y écrit comment la guerre a été vécue par les habitants.

Benoît Bouvet

Professeur d'histoire au collège Pierre de Ronsard de Mer



# Finances

La commune a actuellement quatre emprunts en cours :

## Projet Opération Cœur de Village

Montant emprunté : 130 000 €, taux 0,96%, durée 10 ans (2017-27), prêteur : Caisse d'Épargne

## Projet La Chapelle du Villiers

Montant emprunté : 120000 €, taux 1,88%, durée 15 ans (2015-30), prêteur : Banque Postale

## Amélioration du réseau EP hameau du Villiers

Montant emprunté : 70000 €, taux 1,03%, durée 10 ans (2018-28), prêteur : Banque Postale,

## Acquisition Boulangerie

Montant emprunté : 55000 €, taux 1,034%, durée 7 ans (2021-28), prêteur : Banque Postale

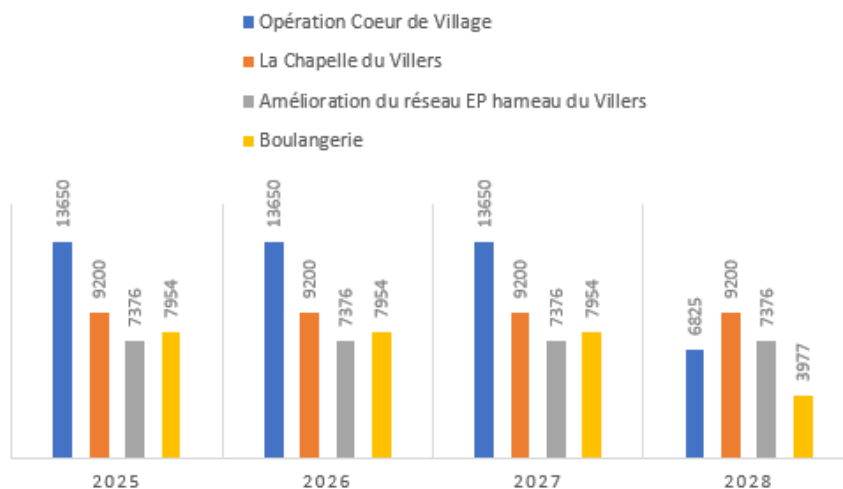
A noter que le prêt pour l'acquisition de la Boulangerie s'autofinance partiellement par la perception du loyer

Le tableau d'amortissement est le suivant (montant en Euro) :

|  | 2024          | 2025          | 2026          | 2027          | 2028          |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Opération Cœur de Village                    | 13 650        | 13 650        | 13 650        | 6 825         |               |
| La Chapelle du Villiers                      | 9 200         | 9 200         | 9 200         | 9 200         | 9 200         |
| Amélioration du réseau EP hameau du Villiers | 7 376         | 7 376         | 7 376         | 7 376         | 7 376         |
| Boulangerie                                  | 7 954         | 7 954         | 7 954         | 7 954         | 3 977         |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>38 179</b> | <b>38 179</b> | <b>38 179</b> | <b>31 354</b> | <b>20 552</b> |

Evolution de la charge financière des emprunts :

## REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS



# État des finances

## Situation budgétaire pour 2024

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>   | <b>130 530,25</b> |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté   | 28 220,85         |
| Opérations patrimoniales   | 3 720,00          |
| Emprunts et dettes assimilées  | 36 400,90         |
| Immobilisations incorporelles  | 1 065,00          |
| Immobilisations corporelles  | 2 380,10          |
| Immobilisations en cours   | 58 743,40         |
| <b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>   | <b>381 139,37</b> |
| Charges à caractère général<br><i>(eau, assainissement, électricité, combustible, carburant, fournitures administratives, entretien de voirie et bâtiment, transport scolaire)</i> | 104 015,58        |
| Charges de personnel et frais assimilés  | 116 189,91        |
| Atténuations de produits<br><i>(charges réglées à la CCBVL)</i>  | 108 631,00        |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections   | 1 234,48          |
| Autres charges de gestion courante<br><i>(Indemnité des élus, S.D.I.S., subvention aux associations)</i>   | 49 250,10         |
| Charges financières  | 1 818,30          |
| <b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>   | <b>102 628,49</b> |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections   | 1 234,48          |
| Opérations patrimoniales   | 3 720,00          |
| Dotations, fonds divers et réserves  | 59 403,20         |
| Subventions d'investissement   | 38 270,81         |
| Emprunts et dettes assimilées  | 1 180,92          |
| <b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>   | <b>538 591,97</b> |
| Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)   | 153 448,76        |
| Atténuations de charges Produits des services, du domaine et ventes diverses<br><i>(concessions cimetière, remboursement de frais par d'autres redevables)</i>                     | 2 030,00          |
| Impôts et taxes  | 9 422,12          |
| Fiscalité locale   | 20 929,97         |
| Dotations, subventions et participations   | 198 836,00        |
| Autres produits de gestion courante<br><i>(revenus d'immeubles et location de salles)</i>  | 125 156,05        |
| Produits exceptionnels   | 28 732,41         |
| Produits exceptionnels   | 36,66             |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>  | <b>511 669,62</b> |
| <b>TOTAL RECETTES</b>  | <b>641 220,46</b> |



## Association «Ensemble et Solidaires» (U.N.R.P.A.) de La Chapelle Saint Martin

Présidente : Yvette BOURGOUIN :  
Trésorier : Gilles COURCIMAULT :  
Secrétaire : Annick BOISSONNET

**Membres du bureau : Micheline BARRAULT, Jacky BOISSONNET, Corinne GUYON, Bernadette LAURILLOT, François LEMAIRE, Jocelyne MALARDE, Christine PAILLOUX, Annette ROBBE**

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 23 janvier 2024 au Foyer Rural, en présence de **M. Jean-Louis FESNEAU**, notre maire, représentant la municipalité, de **M. Michel SAUSSEREAU**, représentant la Fédération départementale.

A la suite, nous avons partagé la traditionnelle galette des rois.

Malgré le léger déficit de l'année précédente, nous avons refait un concours de belote qui a eu lieu le samedi 16 mars et qui s'est soldé par un très léger bénéfice.

Même si cette activité ne fait pas rentrer d'argent dans les caisses, nous continuerons à proposer cette animation qui est bien plus qu'un simple jeu de cartes.

Ces concours permettent d'exercer et de maintenir la mémoire, de stimuler l'esprit, de favoriser les rencontres avec des joueurs hors commune.

C'est aussi l'occasion de passer un bon moment de détente et de goûter les délicieuses crêpes et autres pâtisseries servies au bar et de repartir avec un lot quel que soit votre classement !

**En 2025 le concours de belote, en individuel, sans annonces, aura lieu le samedi 29 mars, au Foyer Rural.**



**Nous vous attendons nombreux !**

Nous avons toujours plaisir à nous retrouver pour les après-midi de détente, le mardi, et l'été, suivant la météo nous essayons de passer la journée ensemble, c'est ainsi que le mardi 13 août, nous étions au Villiers, autour d'un pique-nique et avons terminé l'après-midi par des jeux de cartes récréatifs.

La roue tourne et certains de nos aînés quittent leur domicile pour des structures plus adaptées, c'est ainsi que notre adhérent André LEBERT, qui jouait à la belote à LA CHAPELLE au printemps, a soufflé ses 100 bougies, le 3 septembre à l'EHPAD « Les Mésanges » de ST LAURENT NOUAN.

Nous avons également une pensée particulière pour la famille de notre ancienne présidente Marie Madeleine LEROUX qui nous a quitté le 27 août à l'âge de 92 ans.

*Alors afin de renouveler nos forces vives et redynamiser notre association, nous souhaitons accueillir de nouveaux membres. On compte sur vous, jeunes retraités ou moins jeunes !*



## Dates à venir :

- Nous clôturerons l'année par **notre repas de Noël** qui sera servi à nos adhérents inscrits, par nos voisins Juliette et Mathieu NOE à **l'Auberge du Château à TALCY, le mardi 10 décembre 2025.**
- Notre **prochaine Assemblée Générale** aura lieu le **mardi 21 janvier 2025**, à la Maison des Associations, le prix de l'inscription reste inchangé depuis plusieurs années, il est de 17 €. Si vous souhaitez participer à la vie de l'Association, n'hésitez pas à vous faire connaître en téléphonant au 02 54 87 32 17.





## Association pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chapelle du Villiers.

### Animations 2024

Nous avons organisé notre repas de Saint-Vincent le 21 janvier avec une aubade de l'harmonie de La Chapelle, puis un apéritif partagé. Après s'être régalés (rôti de veau façon Orloff), nous avons retrouvé les jeux divers et la traditionnelle soupe à l'oignon.



Le vendredi 16 février dans la salle des mariages de la mairie, nous avons organisé notre assemblée générale. 25 personnes étaient présentes. Elle a été suivie par l'élection du conseil d'administration et du verre de l'amitié.



Le 6 avril, concert « **Au Cœur du Chœur** » par le chœur de chambre de La Marelle (Fondateur et directeur artistique : Raphaël Terreau). 27 choristes dans la chapelle du Villiers ! concert Festillésime 41. Fréquentation : 74 entrées

Le lundi 6 mai, nous sommes allés assister à un concert à la Philharmonie de Paris pour une prestation de l'Orchestre de Paris interprétant deux œuvres de Ludwig van Beethoven : chant élégiaque et la symphonie n°9 « Hymne à la joie ». Un grand moment pour nos 53 amateurs.



## Vie associative



Du samedi 24 mai au dimanche 2 juin, exposition de peintures de Martine Soulet et de photographies d'Alain Mathys : « Chacun son art ». Le vernissage du samedi 24 mai a réuni 45 personnes.

Le dimanche 15 septembre : concert « L'écho des nations » par Olivier Gladhofer, viole de gambe et Vincent Grappy, orgue et clavecin. L'acoustique exceptionnelle de la chapelle du Villiers a permis de mettre en valeur tout le talent de nos deux musiciens.



Pour les Journées du Patrimoine des 21 et 22 du septembre, la chapelle était ouverte avec des visites commentées. Cette année, avec les Amis Château et du moulin de Talcy, la commune de La Madeleine Villefrouin et le moulin de Maves, nous avons édité une plaquette pour faire découvrir ces quatre sites : moulins à vent, chapelle et église. Nous avons eu 42 visiteurs.

Le dimanche 6 octobre, nous accueillions un concert de musique persane « Concert de rêves inachevés » par Hossein Parnia (réfugié iranien en France). Les 95 auditeurs ont pu découvrir cette musique d'un autre temps sur un instrument original, le santur.



Le programme pour l'année prochaine est provisoirement arrêté : Saint-Vincent le 26 janvier, Assemblée générale en février, voyage à la Philharmonie de Paris le 9 avril, une exposition commémorant l'armistice de 1945 (dates à définir), concert par un quatuor à cordes (Orchestre de Paris) le 24 mai, récital de piano par J.F. Bouvery le 14 septembre. Et peut-être d'autres surprises !

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et que 2025 vous soit joyeuse et pleine de bonnes surprises (avec les animations de l'ASACV, par exemple !)





C'est dans une ambiance chaleureuse à la salle des associations que s'est déroulée notre assemblée générale le 16 février 2024, le président ouvre la séance, puis présentation des rapports d'activités et financier 2023, des activités pour 2024. A la fin de la séance, pot de l'amitié et dégustation de friandises « Mardi gras ».

### Activités en 2024 :

#### Samedi 23 mars ; Sortie à Cheverny

- o Le matin : marche en forêt
- o Le midi : déjeuner au restaurant du golf « La Rousselière »
- o L'après-midi : visite du château et des jardins dont la tulipe est la reine au printemps
- o En fin de soirée, pour ceux qui le souhaitent, visite de l'exposition des trophées de cervidés organisée par la fédération des chasseurs puis apéro offert par l'association

#### Dimanche 16 Juin - Journée champêtre à l'étang de Luday - Cne de Fontaines en Sologne

- o Le matin - au choix circuit vélo ou pédestre autour du joli site qu'est l'étang de Mont perché,
- o Après-midi - jeux : cartes, boules, etc ...
- o Midi et soir - repas champêtres à l'étang de Luday

#### Dimanche 6 juillet - Journée Barbecue à la Chapelle St Martin

Le matin : au départ de la Chapelle du Villiers, choix entre un circuit vélo ou un pédestre, également visite de celle-ci commentée par J. Ph. Leroux.

Le midi : apéro-déjeunatoire offert par l'association à ses adhérents.

Le soir ouvert à tous au foyer rural : **Soirée Méchoui** avec apéritif, repas et animation par un super D.J.



**Samedi 31 août et dimanche 1er septembre** : sortie de 2 jours en Corrèze avec des visites intéressantes malgré la pluie le deuxième jour.

**Samedi 14 décembre** : nous terminerons l'année par notre traditionnel repas « choucroute » animé par l'orchestre « ShowTime »



Assemblée générale



Cheverny



Journée champêtre à l'étang de Luday & circuits à l'étang de Mont Perché



Journée « Barbecue » au foyer rural de la Chapelle St Martin, circuits à partir de la Chapelle du Villiers & visite commentée



2 jours en Corrèze

Un grand merci à tous nos adhérents et bénévoles qui contribuent à la réussite de nos activités

**Nos manifestations pour 2025 seront connues lors de la prochaine assemblée générale**

Si vous souhaitez nous rejoindre pour partager de bons moments ou pour tous renseignements contacter :

Le Président : Christian CUIILLERDIER 02 54 87 31 74 ou la Trésorière : Sandrine BRINDEAU 06 14 56 62 36





## UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

U.N.C.

Association intercommunale de La Chapelle Saint Martin

Le président de l'association : Hubert OUGAZEAU

L'Union Nationale des Combattants, créée par le Président Georges Clemenceau et le Père Daniel Brottier en 1918, poursuit ses engagements :

Perpétuer la Mémoire et venir en aide aux Anciens Combattants en difficulté et à leurs veuves. Depuis 2003, L'Association honore ses morts en Afrique du Nord le 5 décembre :

Journée Nationale du Souvenir des Morts pour la France en A.F.N.

Bien sûr, ces manifestations à répétition ne devraient plus être de mise ; une seule journée du Souvenir pour toutes les guerres suffirait. Elle serait mieux respectée et suivie. L'U.N.C. avait proposé le 11 novembre comme date unique, mais n'a pas été entendue. En attendant, nous continuons à célébrer le 5 décembre de chaque année.

L'Association s'étirole chaque année. En 2024 nous avons perdu trois adhérents. En mars : Bernard Yvon, Jean Poulin en mai et en novembre Yves Yvon.

Actuellement notre Association intercommunale de l'UNC de La Chapelle Saint Martin En Plaine – Maves – Mulsans - Villexanton compte actuellement 37 adhérents dont :

- 23 anciens combattants d'Afrique du Nord.
- 3 Soldats de France
- 10 veuves
- 1 membre associé.

Malgré l'association vieillissante nous sommes retrouvés le 30 janvier pour notre Assemblée Générale statutaire au Foyer Rural de La Chapelle suivie d'un repas amical : au menu une bonne choucroute.



Dans le courant de l'année nous avons participé aux cérémonies officielles :

8 mai : Mulsans

12 juin : Pontijou

11 novembre : La Chapelle Saint Martin

5 décembre : En hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, cette année, exceptionnellement il n'y a pas eu de cérémonie officielle au cimetière de la Chapelle Saint Martin. Un dépôt de gerbe devant le monument aux Morts a été effectué par l'Association en présence d'un représentant de la municipalité



12 juin à Pontijou

## Vie associative

Cette année, le Congrès Départemental de l'UNC avait lieu à Noyers-sur-Cher le dimanche 2 juin.



Plus de cent drapeaux y étaient présents, dont celui de notre Association porté par Michel Vannier : qu'il en soit remercié.

Le 5 octobre une partie de notre Association s'est retrouvée au Carroir de La Chaussée Saint Victor pour un repas spectacle animé par le groupe de Variétés Mérois « Le Tourlourou »

A l'Assemblée Générale de l'Association Intercommunale de l'U.N.C. de La Chapelle St Martin du 29 mars 2022, dans les questions diverses il a été soulevé le problème du Porte – drapeau. Les membres de l'Association étant relativement âgés il serait bon, que la commune où se déroule la cérémonie commémorative désigne un de ses conseillers municipaux ou éventuellement, un employeur municipal pour porter le drapeau.

Ce drapeau sera désormais entreposé à la Mairie de La Chapelle Saint Martin.

Cette proposition a été adoptée par l'Assemblée, ainsi que par les trois maires présents (*Mulsans, Villexanton, La Chapelle Saint Martin*)

## AFPE :

Durant l'année scolaire 2023-2024, l'AFPE aura organisé de nombreuses initiatives pour soutenir les projets pédagogiques du RPI de La Chapelle St Martin et Maves.

Face à la baisse de subvention apportée par la CCBVL pour les classes découvertes, l'AFPE a versé la somme exceptionnelle de **3950€** à la coopérative scolaire de la Chapelle St Martin pour la réalisation de leur séjour à Bressuire. L'AFPE aura également versé la somme de **1800€** à la coopérative scolaire de Maves pour le projet scolaire, autour de la peinture, des trois classes élémentaires. Enfin, l'AFPE a offert aux élèves de CM2 une calculatrice pour leur rentrée au collège. Au total, l'AFPE aura engagé la somme de 7 717,78€ pour les élèves et les familles du RPI. Pour 2024-2025, l'AFPE organisera :

- Pizza party 30 novembre 2024**
- Bourse aux jouets 1er décembre 2024**
- Carnaval 16 mars 2025**
- Loto des enfants (en réflexion) 23 mars 2025**
- Brocante (Broc'école)**
- L'AFPE tiendra un stand de fleurs et légumes*
- Fête de l'école 29 juin 2025**



Toutes ces initiatives permettront d'aider les coopératives scolaires à financer une partie des projets scolaires 2025, dont la sortie scolaire à la Cité des sciences pour les élèves des trois classes de maternelle. Les membres du bureau de l'AFPE sont :

- Jessica RAFAEL (Présidente)
- Elodie NOUVELLON (Vice-Présidente)
- Justine MALARD (Secrétaire)
- Mirielle MPASSI (Secrétaire adjointe)
- Eric RAFAEL (Trésorier)
- Aurélie SUQUET (Trésorière adjointe)
- Aurélie LAURILLOT (Contrôle des comptes)

Contact AFPE : [afpemaveslachapelle@gmail.com](mailto:afpemaveslachapelle@gmail.com) / 0679890934





## HARMONIE DE LA CHAPELLE ST MARTIN



Contacts :

- **Président** : Gilles COLIN  
06.76.68.06.64 – gilles.colin24@sfr.fr
- **Directeurs musicaux** :  
Marie-Carole BAUDE  
[mariecarolebaude@gmail.com](mailto:mariecarolebaude@gmail.com)  
Etienne POULIN et Vincent VERNON

### 2024

2024 fut une année riche en évènements pour l'Harmonie avec pas moins de 14 manifestations parmi lesquelles : animation à l'EHPAD de Mer, célébration de la Saint-Vincent, fête du père Brottier à La Ferté Saint Cyr, amicale des chasseurs alpins à Villexanton, fête de Saint Dyé, fête de la musique, fête des écoles, messe des moissons, concerts de printemps et d'automne, ainsi que les cérémonies officielles des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre.

L'animation de la vie culturelle du territoire reste ainsi au cœur des missions de l'association.

### Samedi 15 mars 2025

Vous pouvez d'ores et déjà retenir cette date dans votre agenda. L'Harmonie organise son traditionnel concert de printemps et vous attend nombreux ! Après le concert d'automne, organisé le 10 novembre 2024, et plusieurs prestations programmées début 2025, l'Harmonie sera prête à vous faire vibrer. Pour enrichir sa prestation, elle s'associera à l'Harmonie de Saint-Laurent-Nouan placée sous la direction de Didier CHATEIGNE.

Un formidable moment musical en perspective !

### Rejoignez-nous !

Les bienfaits de la musique sont nombreux :

- Elle améliore nos capacités sociales et le sens de l'écoute
- Elle rend les enfants plus empathiques
- Elle nous rend plus calme et aide à lutter contre le stress
- Elle nous rend plus créatif

Nos répétitions sont programmées les vendredis ou samedis, par alternance, pour permettre au plus grand nombre de participer.

L'association met à disposition des instruments pour faciliter l'apprentissage et la reprise d'une activité musicale.

Alors n'hésitez plus !



# Vie associative

## Remerciements

Un dernier mot pour remercier nos soutiens, en particulier les élus des communes et du Département, pour les moyens financiers et matériels qu'ils nous permettent de mobiliser.

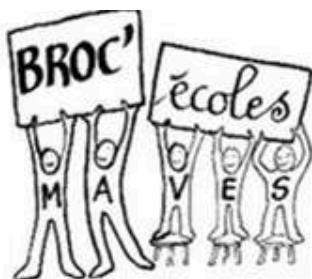
Très belle année 2025, à très bientôt.

Les membres de l'Harmonie de La Chapelle Saint-Martin

Suivez-nous sur Facebook (HCSM)



Harmonie de La Chapelle St Martin  
-41



# Vie associative

## Nouveau succès pour BROC'ÉCOLES

Le 2 juin 2024, la 31<sup>ème</sup> brocante de Maves s'est déroulée avec succès, malgré l'absence du soleil. La bonne humeur et la convivialité étaient néanmoins au rendez-vous, faisant de cette journée un moment inoubliable pour tous les participants et visiteurs.

Grâce à l'engagement et au dévouement de l'équipe de Broc'écoles et tous les bénévoles, l'événement a pu être organisé de main de maître. Le travail acharné et l'enthousiasme une fois de plus permettront de reverser le bénéfice (1600 € environ) aux coopératives scolaires des trois écoles du RPI Maves - La Chapelle – Mulsans et Villexanton. Ce bénéfice sera partagé entre les 8 classes afin que les enseignant(e)s puissent financer une partie de leurs projets.

Ainsi, comme les années précédentes, l'ensemble des enfants pourra en bénéficier.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les exposants (377 m d'exposants), les visiteurs et bien sûr, les bénévoles qui ont contribué à faire de cette brocante une réussite (organisation et tenue de la buvette).

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour la 32<sup>ème</sup> édition de la brocante de Maves, en espérant cette fois-ci bénéficier des rayons du soleil pour illuminer encore plus cette belle journée de partage et de solidarité.

*Bel été à tous !  
Broc'École*

Vous pouvez continuer à nous suivre sur notre page Facebook :



Broc'Écoles De Maves

☎ 06-86-03-98-73

✉ [@brocantemaves@hotmail.fr](mailto:@brocantemaves@hotmail.fr)

☎ 06-88-33-36-54

La structure du stand buvette (en 3 m, 6 m ou 9 m) est louable au prix de 30€ le week-end. Pensez à elle pour vos fêtes de famille...



Novembre 2024

Chers Habitants de La Chapelle St Martin,

Au moment de recevoir ce nouveau bulletin communal, l'année 2024 touchera à sa fin : à FAMILLES RURALES, elle a été riche en évènements, dont nous allons vous rendre compte par des photos et légendes.

Mais pour commencer, c'est une page d'informations qui vous est donnée, car tant de nouvelles familles sont arrivées ces 3 dernières années, qu'elles méritent de savoir QUI nous sommes.

Dans ce village où est hébergée la structure d'accueil de l'association, (locaux de la Communauté de Communes), dans le lotissement de la rue du Clos, la directrice, Nathalie Rublon, accueille : 56 enfants résidant sur cette commune (Des services qui ont beaucoup évolué en 18 ans, s'adaptant au développement de la commune).

Certains fréquentent les lieux, avant ou après l'école, le mercredi, durant les semaines scolaires ; d'autres viennent pour le temps des petites vacances (ouvert la 1ère semaine seulement, et jamais dans les temps de Noël.

Nathalie s'appuie sur une bonne équipe d'âge mélangé, tous formés au métier de l'Animation. Une personne supplémentaire assure le temps des repas dans la cantine, mise à disposition également par la Communauté de Communes, et l'entretien des locaux.

Des bénévoles sont indispensables également, pour la pérennité financière de ces "services aux familles", appréciés dans notre milieu rural :

- d'une part, pour assurer le travail administratif : recrutement du personnel, choix des investissements et recherche de financements, comptabilité ... orientations éducatives notées dans le PROJET EDUCATIF, qui reste le document de référence pour les salariés. C'est le Conseil d'Administration de 9 personnes.

- d'autre part, des bénévoles pour aider chaque soir, à la préparation et service du goûter ainsi que l'aide aux devoirs : 7 personnes de la Chapelle sont engagées.

L'association essaie également, de créer des évènements particuliers : en 2023 et 2024, avec des partenaires sollicités (MSA, CAF, Crédit Agricole, UDAF et nos communes), nous avons mis en place 2 soirées d'Education à la Parentalité, pour parler de l'Alimentation, du Sommeil, des Ecrans, avec des intervenants compétents sur ces thèmes.

# Vie associative

En Juin dernier, en lien avec l'actualité des JEUX OLYMPIQUES et PARALYMPIQUES, nous avons organisé un samedi matin, une rencontre avec Bruno CHERRIER, médaillé des JO en 1972 à Munich et Benjamin PILLERAULT para-volleyeur, sélectionné pour les JO paralympiques de septembre 2024.

Les enfants avaient préparé leurs questions envers ces 2 grands sportifs : ce fut une matinée passionnante ; les salariés de l'association ont animé un ESCAPE GAME sur l'histoire des JO, aidé de Arnaud de la Fédération FR 41, et un parcours Sécurité Routière pour les plus jeunes.

Nos manifestations se clôturent toujours par un temps de convivialité, au cours duquel nous tenons à présenter les produits locaux de la Boulangerie des Chtis', la ferme des 4 Vents, la ferme du Chat Blanc, le Croc du Merle ...

Les adultes ne sont pas oubliés : pour se maintenir en bonne santé, des cours de GYM PILATES, ont lieu au foyer rural, tous les JEUDIS de 17h15 à 18h15 pendant les semaines scolaires. Cette saison, 24 personnes adhèrent à cette activité.



Vacances d'avril : intervenante sportive sur les arts martiaux



1er juin : journée de la parentalité sur le thème des JO avec Bruno Cherrier, Benjamin Pillereault, les bénévoles, les salariés de Famille Rurale et les enfants du centre



Grâce à l'implication tant humaine que financière des familles, associations de parents d'élèves, commerçants, commune et communauté de communes, les élèves de CP et de CE1 ont pu bénéficier de nombreux projets. Voici un petit récapitulatif de nos activités réalisées en 2024.

## Solidarité avec Mayotte.

Pour soutenir la population de Mayotte, Madame la Directrice des Services Académiques avait demandé aux enseignants de faire réaliser aux élèves une production. Après un échange en classe sur la situation, chaque élève de Ce1 a fait le signe du cœur que la maitresse a pris en photo. Par la suite le montage réalisé a été envoyé aux services académiques ainsi qu'à un collègue mahorais travaillant à Koungou et Dembeni non loin de la commune de Mamoudzou.



## Silence, on tourne !

Pour le plus grand plaisir des enfants, nous avons reconduit le dispositif

« Ecole et Cinéma » qui offre cette année encore une variété de genres : film d'animation, un film d'aventures et un film documentaire.



**Le marché de Noël** L'ensemble des élèves du RPI se sont retrouvés au foyer rural.

pour fêter Noël en chanson. Ils ont exposé leurs réalisations et pu se restaurer ensuite grâce aux gâteaux confectionnés par les familles. Les élèves avaient hâte d'être en vacances.





## Quelques flocons de bonheur !

La neige, toujours tant espérée par les enfants, a pointé le bout de son nez, quelques heures, pour la plus grande joie des enfants.

## Vive l'automne !

Pour fêter la rentrée et l'arrivée de l'automne, les enfants sont allés se promener dans le village et ont réalisé des œuvres aussi splendides qu'éphémères.



**La fête de l'école !** L'AFPE a organisé la fête de l'école le dimanche 1er juillet. Les élèves du RPI avaient préparé un spectacle de danses. Les CM2 ont reçu un dictionnaire de la part de la CCBVL et une calculatrice de la part de l'AFPE. Nous leur avons souhaité une belle réussite pour la 6ème !

La kermesse s'est déroulée sous un beau soleil avec une ambiance festive par la présence de l'Harmonie de la Chapelle St Martin venue pour une aubade et qui a fait tester les instruments aux petits et aux grands !



# École de la Chapelle St Martin

**Voyage dans le temps !** Du 14 au 17 mai les classes de CP et Ce1 ont eu la chance de partir en classe de découverte.

Au programme, le château fort de St Mesmin, l'école d'autrefois à la tour Nivelles et deux jours au Puy du Fou. Ce séjour a pour but de développer l'autonomie des enfants, l'apprentissage de la vie en collectivité et la découverte de lieux hors du commun autour de la thématique du temps.



Nous remercions l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la réussite de tous ces beaux projets !

Mme Stéphanie Barré, la directrice et les élèves de la classe de CE1 ainsi que Mme Aurélie Laurillot et les élèves de la classe de CP vous souhaitent une bonne année 2025.





# Communauté de communes Beauce Val de Loire, toujours plus proche de ses habitants

L'ambition de notre communauté de communes est d'être toujours plus proche de vous. Pour un développement harmonieux de notre territoire, les élus et les agents de la CCBVL mettent tout en œuvre pour proposer des services répondant aux différents besoins.

## Un été animé dans tous les secteurs

La pause estivale nous a permis de réaliser de nombreux travaux d'entretien dans les bâtiments scolaires pour améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants. En 2024, la CCBVL a consacré un budget de 1 332 344 € pour ces travaux.

En juillet, trois moments forts ont pu faire découvrir ou redécouvrir des trésors insoupçonnés de notre territoire. Deux balades découvertes ont été organisées à Marchenoir et Concriers. Ce fût l'occasion de mettre un coup de projecteur sur le patrimoine et les curiosités de ces communes.

Le temps d'un après-midi ensoleillé, pour sa fête annuelle, la base de loisirs du Domino située à Suèvres a été également le théâtre d'un beau succès qui a pu voir déambuler près de 1 500 personnes.

## PLUi : dernière ligne droite

La fin de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se rapproche. À l'issue d'un dernier temps fort de concertation, le projet sera arrêté au conseil du 7 novembre 2024. Il sera ensuite soumis à l'avis des différents acteurs locaux pendant 3 mois puis aux citoyens via une enquête publique d'1 mois. Après cette dernière, il sera alors approuvé et entrera en vigueur à l'été 2025. Les autorisations d'urbanisme seront délivrées sur cette base à compter de cette date. En attendant cette approbation, les autorisations d'urbanisme (DP, PC, etc.) seront délivrées suivant les règles d'urbanisme existantes. Cependant, les projets actuellement instruits ne peuvent être en contradiction avec le projet de PLUi.

La loi et le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) nous conduisent à proposer un projet très restrictif sur l'artificialisation des sols et surtout en matière d'extension de l'urbanisation. Il nous faut approuver le PLUi avant février 2028, sans quoi nos villes et villages ne pourront plus s'étendre.

## Portail Famille, simplifier vos démarches et répondre aux pratiques actuelles

Le 1er janvier 2025, la CCBVL lancera son portail famille. L'objectif est de centraliser sur un même outil les services scolaires et les accueils de loisirs gérés par l'intercommunalité. Cette plateforme simplifiera la vie des familles en leur offrant un accès facile et rapide aux activités de leurs enfants. Envoyer des documents, inscrire votre enfant aux activités périscolaires, consulter et payer vos factures depuis votre espace personnel 24h/24, ce sera bientôt possible.

Avec ce portail, la Communauté de communes affirme son engagement à améliorer la qualité de ses services : le portail famille est conçu pour répondre aux besoins du quotidien des familles. Si vous êtes déjà usager de la CCBVL, vous recevrez prochainement un mail vous précisant vos identifiants. Si votre enfant ne fréquente pas nos services, rendez-vous sur le site [beaucevaldeloire.fr](http://beaucevaldeloire.fr) et suivez les étapes.

Enfin, à l'aube d'une nouvelle année, je fais le vœu de continuer à être proche de vous et à l'écoute pour faciliter votre quotidien en territoire Beauce Val de Loire.

Le Président, Pascal HUGUET

## FETE DU DOMINO





# CHRISTOPHE MARION

*Votre député*



Chapelloises, Chapellois,

Bien que chaque député soit élu dans le cadre d'une circonscription (la mienne comprenant plus de 170 communes), il représente la Nation tout entière, conformément à la mission de vote des lois et de contrôle de l'action du Gouvernement, dévolue à l'Assemblée nationale.

En effet, « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum » (article 3 de la Constitution). Le député participe à l'élaboration des lois, dépose des propositions de loi, propose des amendements pour modifier les textes législatifs, intervient en commission ou en hémicycle, interroge le Gouvernement sur son action, contrôle le budget de l'État, et peut, en signant une motion de censure soumise au vote de l'ensemble des députés, mettre en cause la responsabilité du Gouvernement. Chaque député est obligatoirement membre de l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée, dont la principale fonction est de préparer le débat qui aura lieu en séance publique et qui aboutira au vote de la loi. Pour ma part, j'appartiens à la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Cependant, une partie essentielle du travail d'un député se déroule dans sa circonscription. En visitant des entreprises ou des exploitations agricoles, en participant à des manifestations associatives ou sportives, en vous rencontrant lors de réunions publiques ou dans des permanences parlementaires mobiles, je prends le pouls des habitants du nord du département. Cela est indispensable pour accomplir mon travail de législateur et pour contribuer à faire évoluer les textes de loi dans le bon sens. C'est grâce à ce contact régulier avec vous que je peux conserver, à Paris, ma liberté de ton et de pensée. J'interviens également fréquemment en faveur de citoyens rencontrant des difficultés administratives, et je soutiens les projets portés par les élus locaux, que je défends auprès des services de l'État et, parfois, directement auprès du Gouvernement. Ainsi, nous avons réussi à sauver la maternité de Vendôme avec la visite du Président de la République en 2023. Être député, c'est donc être très présent à Paris, mais aussi au cœur de la circonscription, pour faire avancer les dossiers et les projets locaux. C'est pourquoi je reste, tout au long de l'année, à votre disposition.

Bien cordialement,  
Christophe Marion

## POUR ME CONTACTER ET RECEVOIR MA LETTRE D'INFORMATION

[christophe.marion@assemblee-nationale.fr](mailto:christophe.marion@assemblee-nationale.fr) - [www.christophemarion.net](http://www.christophemarion.net)  
Permanence parlementaire : 6, rue Frincambault 41100 Vendôme - 06.60.70.30.75





# LE PAYS DES CHÂTEAUX



## Une équipe au service du développement local

Le Pays des Châteaux est composé de trois intercommunalités :



Le Pays des Châteaux est un outil au service des acteurs du territoire. Il a pour mission de structurer le développement local, et donc de favoriser l'émergence des projets des acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs.

### Contrat Régional



La Région Centre-Val de Loire va attribuer une **nouvelle enveloppe financière** aux 3 intercommunalités du territoire d'ici fin 2024, pour 3 ans, dans le cadre de nouveaux contrats territoriaux.

Pourront être soutenus des **projets** portés par les collectivités, les associations ou les entreprises agricoles. Ces opérations s'inscriront principalement dans le cadre de la **transition écologique** (rénovation thermique, biodiversité, mobilité...).

### Énergie

Le Pays bénéficie de financements de



l'ADEME et de la Région pour **subventionner les projets de chaleur renouvelable** : bois énergie, géothermie, solaire thermique ou récupération de chaleur fatale. Ces **aides** sont disponibles pour les structures ayant un numéro de SIRET (entreprises, associations, collectivités).

Le Pays accueille une nouvelle personne

### Tourisme

dédiée aux **itinéraires touristiques** : Châteaux à Vélo, itinéraires de randonnée pédestre et équestre.

En parallèle, le Pays continue son **action conjointe avec l'Office de Tourisme Blois – Chambord – Val de Loire** en menant une étude sur l'accueil et la diffusion du flux touristique sur la destination.

### Alimentation

En 2024, le Pays met en place dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial les «**Rendez-vous du Goût**». L'objectif est d'**échanger entre habitants** sur l'alimentation et l'agriculture autour d'un repas savoureux et convivial !



D'autres actions se poursuivent, notamment le défi alimentation et l'**accompagnement des restaurants scolaires et EHPAD** sur l'approvisionnement en produits bios et locaux !

L'Europe à vos côtés !  
Des **subventions** et de l'**accompagnement**.

### LEADER

Pour la période 2024-2027, le territoire du Pays a obtenu une **enveloppe de l'Europe de plus d'1 million d'euros** pour les **initiatives locales**. Cette subvention est à destination des collectivités, des entreprises ou des associations. Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, contactez nous !

Un renseignement ?

Une question ?

Un projet ?

[www.paysdeschateaux.fr](http://www.paysdeschateaux.fr)

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

[contact@paysdeschateaux.fr](mailto:contact@paysdeschateaux.fr)



1 rue Honoré de Balzac 41 000 BLOIS



02 54 46 09 30



Pays des Châteaux





*Une offre complète pour mieux vivre à domicile !*



## Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Service financé par l'ARS, le SSIAD assure sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques, de soins d'hygiène et relationnels auprès de personnes âgées de plus de 60 ans et de personne en situation de handicap.

Les soins sont réalisés par des aides-soignants sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice et des infirmiers libéraux.

Les soins sont dispensés 7 jours sur 7 de 7h30 à 12h00 et de 16h30 à 19h00.

## Portage de repas

*La promesse de repas savoureux, équilibrés et variés*

Service créé en 2012, il permet de proposer des repas, livrés à votre domicile :

- Une proximité avec les fournisseurs locaux et une préparation traditionnelle
- Une prestation personnalisée en fonction de vos goûts et de votre régime

Le conseil départemental, dans le cadre de l'APA peut prendre en charge une partie du prix du repas.

Vous bénéficiez d'une déduction ou d'un crédit d'impôt à hauteur de 50% sous réserve de la législation en vigueur.



## Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Service autorisé par le conseil départemental, le SAAD propose un accompagnement personnalisé de 7h30 à 20h30, 7 jours sur 7 :

- Aide à la toilette et aide à la mobilité
- Accompagnement extérieurs (RDV médicaux, courses, promenades...)
- Aide à la préparation et à la prise des repas
- Entretien du logement
- Garde de jour
- Maintien du lien social
- Activités ludiques : jeux, lecture

Les aides financières : nous sommes conventionnés avec de nombreux partenaires :

APA – PCH – CARSAT – CPAM – CESU – CNRACL – Caisse de retraite – Mutuelles

Vous bénéficiez d'une déduction ou d'un crédit d'impôt à hauteur de 50% sous réserve de la législation en vigueur.



32 Bis Rue Haute d'Aulnay  
41500 MER

02 54 81 11 42

[www.assadmervalde Loire.fr](http://www.assadmervalde Loire.fr)

[contact@assadmervalde Loire.fr](mailto:contact@assadmervalde Loire.fr)

Rejoignez-nous sur Facebook

Assad Mer Val de Loire



présence verte

## Solutions de téléassistance N°1 en France\*

### Vivez serein, nous sommes là 24h/24 et 7j/7.

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose des offres adaptées à vos besoins.

#### **Vous souhaitez être sécurisé à domicile :**

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou d'un médaillon, **Activ'zen** s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle. Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul.

En complément de son équipement de base, Présence Verte vous propose également un détecteur automatique de chute brutale et un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistance ainsi qu'un coffre à clefs sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

#### **Vous souhaitez être sécurisé à domicile et lors de vos déplacements :**

**Activ' mobil** s'adresse à toute personne souhaitant se sentir rassurée à domicile mais également à l'extérieur. Soit par appui, soit automatiquement en cas de chute lourde, vous serez géolocalisé et secouru.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50%. Des prises en charge sont également possibles par les caisses de retraite ou le conseil départemental dans le cadre de l'APA. Des tarifs préférentiels avec des communes conventionnées et partenaires sont également possibles.



N'attendez plus, contactez votre agence **Présence Verte Touraine**  
19 avenue de Vendôme, 41000 Blois - 02.54.44.87.26  
Email : [pv41@presenceverte.fr](mailto:pv41@presenceverte.fr)  
Site internet : [www.presencevertetouraine.fr](http://www.presencevertetouraine.fr)



*Soucieux du bien être de chacun et forts d'une expérience de plus de 75 ans, à l'ADMR nous mettons à la disposition de toute personne dans le besoin, nos compétences et nous nous efforçons d'apporter au mieux soins, confort et réconfort.*

Dès la naissance, L'ADMR peut prendre soin de vos enfants :

- \* Service d'aide à domicile aux familles
- \* Soutien à la parentalité

- \* Accueil de loisirs et périscolaires



L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

### 4 pôles d'activité

Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- \* Entretien du linge
- \* Entretien du logement
- \* Petit jardinage
- \* Petit bricolage



L'ADMR s'engage à accompagner les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- \* Aide à domicile : du lever au coucher, pour la toilette et les courses
- Soins à domicile : soins d'hygiène et de confort

### **L'ADMR recrute !**

**[jepostule@admr41.org](mailto:jepostule@admr41.org)**

L'ADMR déploie des véhicules sous conditions pour les déplacements personnels et professionnels des aides à domicile et des véhicules de service pour les aides soignantes et TISF.

### **Choisissez une mission qui a du cœur et devenez *bénévole* !**

La force de l'ADMR repose sur l'alliance entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole est ancré dans la vie locale. Il effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

**CONTACTEZ NOUS** Association de Mer - 32, Rue Haute d'Aulnay - 41 500 MER



**Vie quotidienne**  
02 54 81 42 00  
[ms-mer@admr41.org](mailto:ms-mer@admr41.org)

**Association de Mer**  
**Portage de repas**  
02 54 81 42 00

[asso-mer@admr41.org](mailto:asso-mer@admr41.org)







## MARPA Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

Notre établissement continue d'offrir du bien être à tous ses résidents, tant dans sa qualité des repas faits maison, que dans ses activités proposées.

Durant l'année 2024, nous avons organisé plusieurs animations :

- Rencontre intergénérationnelle avec les assistantes maternelles du relais petite enfance, en Février et Octobre
- Médiation animale, en Avril
- Atelier mémoire en jeux, 6 séances d'Avril à Mai
- Voyage en terre virtuelle, 4 séances de Mai à Juin
- Fête de la musique avec la participation de la classe de Mme Tarnier, école élémentaire d'Oucques, l'école de musique de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire ainsi que notre chorale « La Chansonnette de la Guinguette », le 20 Juin
- Promenade en calèche dans les rues du village, le 28 juin
- Cours de gymnastique douce tous les lundis matin, depuis le 9 Septembre, ouverts à tous, et à ce jour 11 personnes extérieures à la MARPA y participent
- Intervention pour un contrôle de la vue par la responsable du magasin « Le Collectif des Lunetiers » ouvert en juin à Oucques, le 21 Novembre
- Pour terminer l'année le traditionnel goûter de Noël, avec un spectacle de folklore Berrichon et la distribution des cadeaux, le 21 Décembre

### IL FAIT BON VIVRE A LA MARPA !!!

Quelques logements sont disponibles, alors n'hésitez pas à pousser la porte de notre maison qui se veut familiale, n'attendez pas ! Ne restez pas seul chez vous ! Notre maison est gérée, dans sa totalité, par l'Association de Promotion de la MARPA et elle se tient à votre disposition pour vous donner toutes les informations nécessaires et vous faire visiter ses logements.

Si vous disposez d'un peu de temps, vous pouvez venir vous faire connaître et rejoindre l'association. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Contact : Association de Promotion de la MARPA

2, rue de la Guinguette – 41290- Oucques la Nouvelle

Tél. 02.54.23.29.30 – [marpadeoucques@gmail.com](mailto:marpadeoucques@gmail.com)

Ou Sylvie GAGNIER, Présidente au 06.33.08.41.95.

## A votre service et au plus proche de vous

Dans le camping-car de la Communauté de communes Beauce Val de Loire, Adeline et Annie, les deux conseillères France services, assurent des permanences dans les trente communes du territoire.

Elles vous accompagnent dans vos démarches administratives sur internet ou papier. Elles contribuent à faciliter la relation avec les administrations et vous orientent vers le bon interlocuteur.

Une question juridique ? Une juriste du Conseil départemental vous reçoit gratuitement le troisième lundi après-midi de chaque mois sur Mer. Pour cela, il vous suffit de prendre rendez-vous par téléphone auprès de France services.




### LA CHAPELLE SAINT-MARTIN EN PLAINE : **mardi matin**

- 14 janvier
- 11 février
- 11 mars
- 8 avril
- 13 mai
- 10 juin
- 8 juillet
- 12 août
- 9 septembre
- 14 octobre
- Pas de permanence en novembre
- 9 décembre



Adeline et Annie vous reçoivent exclusivement sur rendez-vous

 06 77 16 46 94



# Nos artisans et commerçants

| Commerce  |   |  |
|---|---|--|
| <b>ANTIQUITES LE VIEUX MATOS</b>  |    | 8 rue des fleurs<br>06 80 70 10 11<br>levieuxmatos@orange.fr                                     |
| Commerce de bouche  |   |  |
| <b>BOULANGERIE PATISSERIE</b>   |    | Le Fournil Des Ch'tis<br>02 54 87 30 04  |
| <b>CUEILLETTE DE FRAISES<br/>ET LEGUMES DE SAISON</b><br>Uniquement de fin mai à fin juin   |    | LEMAIRE Guillaume et Laetitia<br>02 54 87 35 32  |
| <b>CHARCUTIER - TRAITEUR</b>  |    | BUSSON Denis<br>02 54 46 13 06   |
| <b>PRODUCTION D'HUILES BIOLOGIQUES</b><br>(Colza, Tournesol, Chanvre, Cameline)<br>ET GRAINES GOURMANDES (quinoa, lin,<br>chanvre décortiqué) |   | PESCHARD David<br>BOUTIN Marie Pierre<br>06 63 82 07 83<br>www.fermedes4vents41.fr               |
| <b>VENTE DE POMMES DE TERRE</b><br>(Charlotte) et NOIX  |  | LEMAIRE Bruno<br>02 54 87 30 34  |
| Santé   |   |  |
| <b>INFIRMIERE LIBERALE</b>  |  | AUBRY LESLIE<br>07 80 91 18 91   |
| <b>INFIRMIER LIBERAL</b>  |  | DACHICOURT ROMAIN<br>07 80 91 18 91  |
| Hébergements  |   |  |
| <b>HEBERGEMENTS</b><br>1 gîte de France 3 épis : 7 personnes à<br>Morvilliers<br>1 gîte de France 3 épis : 6 personnes à<br>Morvilliers       |  | OUGAZEAU Hubert et Christiane<br>02 54 81 11 00 - 06 84 73 89 92<br>christianeougazeau@orange.fr |
| <b>HEBERGEMENT</b><br>Chambre d'accueil paysan  |  | BOURGOUIN Michel et Yvette<br>02 54 87 32 17 - 06 72 63 95 77                                    |
| <b>HEBERGEMENT</b><br>Le Gîte d'Alice   |  | LEMAIRE Guillaume et Laetitia<br>02 54 87 35 32  |

# Nos artisans et commerçants

| Artisans   |   |  |
|--|---|--|
| <b>DÉBOUCHAGE DE CANALISATIONS et inspection caméra</b>  |    | Ets TOURNOIS Teddy<br>06 42 35 00 17   |
| <b>ELECTRICITE</b>   |    | GALLAND Jimmy 06<br>29 98 08 47  |
| <b>ELECTRICITE</b>   |    | d-electric<br>06 82 90 83 69<br>info@d-electric.com  |
| <b>MAÇONNERIE RENOVATION PEINTURE<br/>PLAQUISTE CARRELEUR</b>  |    | DCV41 - DA COSTA VASCONCELOS<br>06 22 00 24 33<br>Carlosvasconcelos41500@gmail.com                         |
| <b>MULTI-SERVICES<br/>(entretiens espaces verts)<br/>DJC Services</b>                                      |    | GALLAND Didier<br>06 29 80 55 19<br>djcservices41@gmail.com  |
| <b>PLAQUISTE ENDUISEUR</b>   |    | FROMAGER Jean-Jacques & fils<br>02 54 87 33 83   |
| <b>PLATRIER PLAQUISTE</b>  |   | KRASZEWSKI Père et fils<br>02 54 87 37 79  |
| <b>VITRAUX</b>   |  | MAGNE Michel<br>02 54 87 32 82   |
| Service  |   |  |
| <b>DJ ANIMATEUR</b>  |  | Fabrice.Music<br>06 67 12 01 06  |
| <b>NETTOYAGE GITES<br/>NETTOYAGE FIN DE CHANTIER</b>   |  | BALLANGER Stéphanie<br>06 64 49 09 13<br>dbservices41@gmail.com  |
| <b>PROTHESISTE ONGULAIRE<br/>Chantal Nails Beauty</b>  |  | FONTES DA SILVA Chantal<br>07 87 75 78 08<br>chantalnailsbeauty41@gmail.com<br>www.chantal-nails-beauty.fr |
| <b>PSYCHO-BIO-ACUPRESSURE (PBA)<br/>REEQUILIBRAGE ENERGETIQUE<br/>ELIMINATION DES BLOCAGES EMOTIONNELS</b> |  | COELHO Virginie<br>07 62 83 15 10<br>www.psycho-bio-acupressure.com<br>virginie.coelho@icloud.com          |
| <b>SERVICE 360<br/>GRAVURE ET DECOUPE AU LASER ET<br/>IMPRESSION 3D</b>                                    |  | STEFANIAK Aurore<br>06 66 80 47 77<br>aurore@services-360.fr<br>www.services-360.fr                        |





Antiquités Le Vieux Matos  
8 rue des fleurs  
La Chapelle Saint Martin en Plaine  
ouvert du jeudi au samedi de 14h à 18h  
[levieuxmatos@orange.fr](mailto:levieuxmatos@orange.fr)  
Tel : 06 80 70 10 11

Antiquaire depuis 30 ans nous vous accueillons dans notre magasin installé depuis 4 ans à la Chapelle Saint Martin en Plaine.

Vous souhaitez chiner ou vendre des objets anciens nous vous offrons notre expérience. Ici, vous pourrez acheter des meubles anciens, de métier, une vaste variété d'objets (tableaux, bronze, jouets, cartes postales, argenterie, luminaires, miroirs, disques, bibelots, déco de jardin...), tout ce que vous avez besoin pour votre maison ou votre extérieur.

Nous pratiquons de nombreux services (succession, débarras, décoration).

Venez découvrir notre magasin un des derniers commerces encore ouvert dans votre commune.

Une visite ne coûte rien.



## QUELS DÉCHETS METTRE DANS SON COMPOST ?

Les déchets du jardin : (sans produits chimiques) feuilles mortes, tontes de gazon séchées, fleurs fanées, fruits pourris, végétation indésirable non grainée, tailles de haie broyées.

Les déchets de la cuisine : restes de repas, épluchures, filtres et marc de café, sachets de thé (sauf plastiques), coquilles d'œufs, de noix (concassées pour faciliter leur décomposition), essuie-tout, boîtes à œufs en carton, cartons de pizza souillés, papier journal.

Les déchets de la maison : fleurs coupées ou séchées, sciures et copeaux de bois, serviettes et mouchoirs en papier, petits cartons (ex : rouleau de papier toilette), litière végétale.

Avec modération : peaux d'agrumes, végétaux traités, reste de viande et de poisson, fruits de mer et coquillages, os, cendre.

À ne pas mettre dans le compost :

Gros branchages, tailles de conifères ou de laurier palme, végétation indésirable montée en graine, litières minérales, couches, déjections d'animaux.



### Calendrier des collectes - Janvier / Juin 2025

Pour l'adresse : 10 Rue des Fleurs 41500 La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine

| Janvier | Février | Mars     | Avril    | Mai      | Juin     |
|---------|---------|----------|----------|----------|----------|
| 01 Me   | 01 Sa   | 01 Sa    | 01 Ma    | 01 Je    | 01 Di    |
| 02 Je   | 02 Di   | 02 Di    | 02 Me    | 02 Ve    | 02 Lu 23 |
| 03 Ve   | 03 Lu   | 03 Lu 6  | 03 Je    | 03 Sa    | 03 Ma    |
| 04 Sa   | 04 Ma   | 04 Ma    | 04 Ve    | 04 Di    | 04 Me    |
| 05 Di   | 05 Me   | 05 Me    | 05 Sa    | 05 Lu 19 | 05 Je    |
| 06 Lu 2 | 06 Je   | 06 Je    | 06 Di    | 06 Ma    | 06 Ve    |
| 07 Ma   | 07 Ve   | 07 Ve    | 07 Lu 15 | 07 Me    | 07 Sa    |
| 08 Me   | 08 Sa   | 08 Sa    | 08 Ma    | 08 Je    | 08 Di    |
| 09 Je   | 09 Di   | 09 Di    | 09 Me    | 09 Ve    | 09 Lu 24 |
| 10 Ve   | 10 Lu 7 | 10 Lu 11 | 10 Je    | 10 Sa    | 10 Ma    |
| 11 Sa   | 11 Ma   | 11 Ma    | 11 Ve    | 11 Di    | 11 Me    |
| 12 Di   | 12 Me   | 12 Me    | 12 Sa    | 12 Lu 20 | 12 Je    |
| 13 Lu 3 | 13 Je   | 13 Je    | 13 Di    | 13 Ma    | 13 Ve    |
| 14 Ma   | 14 Ve   | 14 Ve    | 14 Lu 16 | 14 Me    | 14 Sa    |
| 15 Me   | 15 Sa   | 15 Sa    | 15 Ma    | 15 Je    | 15 Di    |
| 16 Je   | 16 Di   | 16 Di    | 16 Me    | 16 Ve    | 16 Lu 25 |
| 17 Ve   | 17 Lu 8 | 17 Lu 12 | 17 Je    | 17 Sa    | 17 Ma    |
| 18 Sa   | 18 Ma   | 18 Ma    | 18 Ve    | 18 Di    | 18 Me    |
| 19 Di   | 19 Me   | 19 Me    | 19 Sa    | 19 Lu 21 | 19 Je    |
| 20 Lu 4 | 20 Je   | 20 Je    | 20 Di    | 20 Ma    | 20 Ve    |
| 21 Ma   | 21 Ve   | 21 Ve    | 21 Lu 17 | 21 Me    | 21 Sa    |
| 22 Me   | 22 Sa   | 22 Sa    | 22 Ma    | 22 Je    | 22 Di    |
| 23 Je   | 23 Di   | 23 Di    | 23 Me    | 23 Ve    | 23 Lu 26 |
| 24 Ve   | 24 Lu 9 | 24 Lu 13 | 24 Je    | 24 Sa    | 24 Ma    |
| 25 Sa   | 25 Ma   | 25 Ma    | 25 Ve    | 25 Di    | 25 Me    |
| 26 Di   | 26 Me   | 26 Me    | 26 Sa    | 26 Lu 22 | 26 Je    |
| 27 Lu 5 | 27 Je   | 27 Je    | 27 Di    | 27 Ma    | 27 Ve    |
| 28 Ma   | 28 Ve   | 28 Ve    | 28 Lu 18 | 28 Me    | 28 Sa    |
| 29 Me   |         | 29 Sa    | 29 Ma    | 29 Je    | 29 Di    |
| 30 Je   |         | 30 Di    | 30 Me    | 30 Ve    | 30 Lu 27 |
| 31 Ve   |         | 31 Lu 14 |          | 31 Sa    |          |

Vacances scolaires  
 Jour férié

| Juillet | Août  | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---------|-------|-----------|---------|----------|----------|
| 01 Ma   | 01 Ve | 01 Lu     | 01 Me   | 01 Sa    | 01 Lu    |
| 02 Me   | 02 Sa | 02 Ma     | 02 Je   | 02 Di    | 02 Ma    |
| 03 Je   | 03 Di | 03 Me     | 03 Ve   | 03 Lu    | 03 Me    |
| 04 Ve   | 04 Lu | 04 Je     | 04 Sa   | 04 Ma    | 04 Je    |
| 05 Sa   | 05 Ma | 05 Ve     | 05 Di   | 05 Me    | 05 Ve    |
| 06 Di   | 06 Me | 06 Sa     | 06 Lu   | 06 Je    | 06 Sa    |
| 07 Lu   | 07 Je | 07 Di     | 07 Ma   | 07 Ve    | 07 Di    |
| 08 Ma   | 08 Ve | 08 Lu     | 08 Me   | 08 Sa    | 08 Lu    |
| 09 Me   | 09 Sa | 09 Ma     | 09 Je   | 09 Di    | 09 Ma    |
| 10 Je   | 10 Di | 10 Me     | 10 Ve   | 10 Lu    | 10 Me    |
| 11 Ve   | 11 Lu | 11 Je     | 11 Sa   | 11 Ma    | 11 Je    |
| 12 Sa   | 12 Ma | 12 Ve     | 12 Di   | 12 Me    | 12 Ve    |
| 13 Di   | 13 Me | 13 Sa     | 13 Lu   | 13 Je    | 13 Sa    |
| 14 Lu   | 14 Je | 14 Di     | 14 Ma   | 14 Ve    | 14 Di    |
| 15 Ma   | 15 Ve | 15 Lu     | 15 Me   | 15 Sa    | 15 Lu    |
| 16 Me   | 16 Sa | 16 Ma     | 16 Je   | 16 Di    | 16 Ma    |
| 17 Je   | 17 Di | 17 Me     | 17 Ve   | 17 Lu    | 17 Me    |
| 18 Ve   | 18 Lu | 18 Je     | 18 Sa   | 18 Ma    | 18 Je    |
| 19 Sa   | 19 Ma | 19 Ve     | 19 Di   | 19 Me    | 19 Ve    |
| 20 Di   | 20 Me | 20 Sa     | 20 Lu   | 20 Je    | 20 Sa    |
| 21 Lu   | 21 Je | 21 Di     | 21 Ma   | 21 Ve    | 21 Di    |
| 22 Ma   | 22 Ve | 22 Lu     | 22 Me   | 22 Sa    | 22 Lu    |
| 23 Me   | 23 Sa | 23 Ma     | 23 Je   | 23 Di    | 23 Ma    |
| 24 Je   | 24 Di | 24 Me     | 24 Ve   | 24 Lu    | 24 Me    |
| 25 Ve   | 25 Lu | 25 Je     | 25 Sa   | 25 Ma    | 25 Je    |
| 26 Sa   | 26 Ma | 26 Ve     | 26 Di   | 26 Me    | 26 Ve    |
| 27 Di   | 27 Me | 27 Sa     | 27 Lu   | 27 Je    | 27 Sa    |
| 28 Lu   | 28 Je | 28 Di     | 28 Ma   | 28 Ve    | 28 Di    |
| 29 Ma   | 29 Ve | 29 Lu     | 29 Me   | 29 Sa    | 29 Lu    |
| 30 Me   | 30 Sa | 30 Ma     | 30 Je   | 30 Di    | 30 Ma    |
| 31 Je   | 31 Di |           | 31 Ve   |          | 31 Me    |

■ Vacances scolaires  
■ Jour férié

- Ordures ménagères**
  - Devant chez vous
  - La collecte est réalisée en benne à chargement latéral. Votre bac est à présenter poignée côté habitation (ouverture du couvercle côté rue).
- Emballages recyclables**
  - Devant chez vous
  - La collecte est réalisée en benne à chargement latéral. Votre bac est à présenter poignée côté habitation (ouverture du couvercle côté rue).

Widget  
Information  
Déchets

Toutes les collectes  
et consignes de tri  
depuis votre  
smartphone !



## La recyclerie

Avant d'aller en déchetterie, vous pouvez passer à la recyclerie !! Vos objets auront une deuxième vie...

Une ressourcerie pour...

Récupérer des objets, les valoriser et les revendre à petits prix. Et ainsi diminuer les quantités de déchets, participer à la création d'emplois locaux, et sensibiliser à l'éco-citoyenneté.

Réduire les déchets

Réemployés et réutilisés, les objets donnés à la ressourcerie pourront resservir, au lieu d'être enfouis ou brûlés !

Créer des emplois

Intégrer, former et orienter des personnes en transition professionnelle au travers des tâches de collecte, de tri, de valorisation et de vente, vers un emploi durable pour tous !

Trois adresses :

Retrouver leurs horaires et conditions sur leur site.



[www.lesateliersligeriens.com](http://www.lesateliersligeriens.com)

6 Route nationale,  
45190 Tavers



[www.1000et1partages.org](http://www.1000et1partages.org)

14 Place Charles de Gaulle,  
41210 Neung-sur-Beuvron

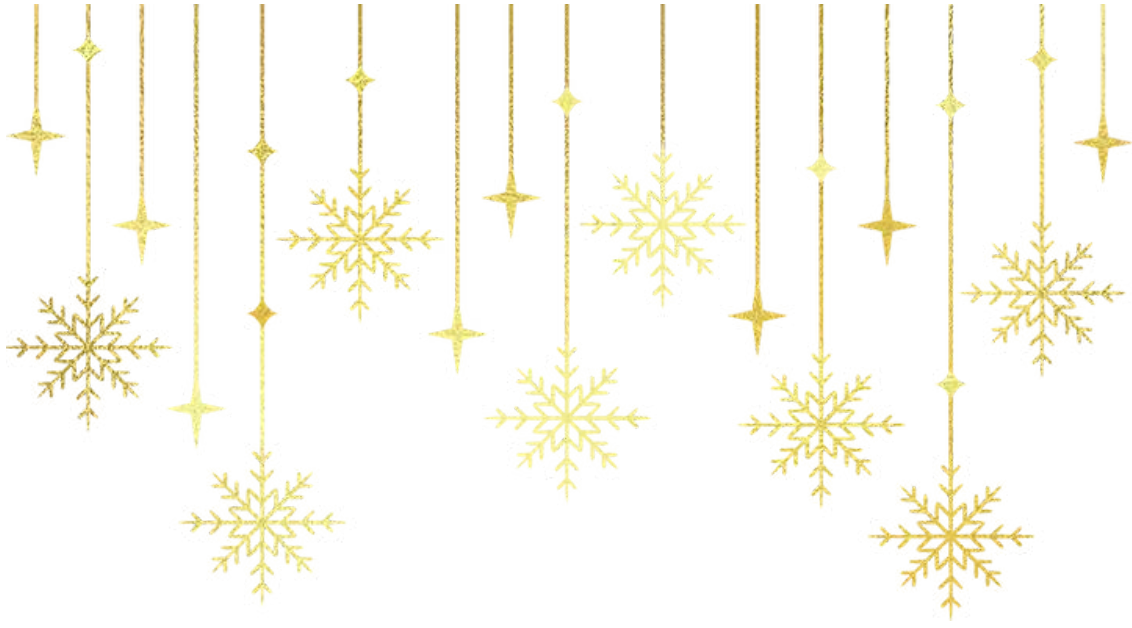


Facebook CTVE

21 Grande Rue - 41370 Josnes

Samedi de 14h30 à 17h





**BONNE  
ANNÉE  
2025**